



PROCES-VERBAL
Plenum extraordinaire CG 31.01.2024

Du 31.01.2024, N°1/2021-2024

Lieu : Salle polyvalente de Bruson
Heure : 19h30

Bureau : Julien Vaudan, Président
Léonard Fellay, Vice-président
Mélania Mento, Secrétaire
Emily Vaudan, Membre scrutateur
Tora Löff, Membre scrutateur

Prise du PV : Céline Délitroz, avec le système d'enregistrement Recapp

Invité(s) : Joël Di Natale pour les points 04.02 et 06.01.

Ordre du jour

- 1. Contrôle des présences**
- 2. Approbation – modification de l'ordre du jour**
- 3. Approbation du procès-verbal du dernier Plenum**
- 4. Présentations**
 1. Grands projets – plannings des plenums 2024
 2. Directive pour l'innovation et la création d'une antenne académique liée à la gestion de l'eau au Châble
- 5. Décision**
 1. Demande de crédit supplémentaire pour la création d'une antenne académique liée à la recherche sur la gestion de l'eau de CHF 300'000.-.
- 6. Information**
 1. ALTIS – Quelques projets d'actualité
- 7. Divers**

Résumé des décisions

Point 5.1 Demande de crédit supplémentaire pour la création d'une antenne académique liée à la recherche sur la gestion de l'eau de CHF 300'000.-, rubrique 8713.3510.04.

Accepté par 41 voix pour et 2 contre

Résumé des discussions

Contrôle des présences

Ce soir, 44 conseillers sont présents, 12 sont excusés, 2 sont absents et 2 places ne sont pas encore repourvues.

Approbation - modification de l'ordre du jour

L'ordre du jour est approuvé.

Approbation du procès-verbal du plenum du 13 décembre 2023

Le procès-verbal du 13 décembre 2023 est approuvé.

Présentations

Grands projets - plannings des plenums 2024

Lors du plenum extraordinaire, Christophe Maret introduit le planning pour l'année 2024, soulignant son importance dans l'achèvement des projets de la législature. Il souligne l'objectif d'achever les projets clés. Le planning, bien que prévisionnel, vise à maintenir une ligne de décision claire. Julien Vaudan exprime sa gratitude pour cette vision anticipée, soulignant son utilité pour l'organisation des travaux de commission malgré le travail conséquent à réaliser.

Directive pour l'innovation et la création d'une antenne académique liée à la gestion de l'eau au Châble

Christophe Maret présente la directive pour l'innovation et la création d'une antenne académique liée à la gestion de l'eau au Châble. Il détaille les aspects financiers, les objectifs et les partenariats impliqués. Joël Di Natale prend ensuite la parole pour présenter le projet plus en détail, mettant en avant les défis à relever, les aspects de recherche et développement, ainsi que les partenariats avec des institutions académiques et des entreprises. Le projet vise à créer un laboratoire centré sur la gestion de l'eau,

bénéficiant de financements divers et d'une collaboration étroite entre différents acteurs institutionnels et industriels.

Plusieurs intervenants posent des questions et fournissent des informations concernant le financement, les partenariats, et les aspects juridiques et pratiques liés à la création d'une antenne académique dédiée à la gestion de l'eau. Les questions portent notamment sur l'intérêt du secteur privé dans les produits développés, la politique de gestion et de partage des données, ainsi que les retombées économiques et les indicateurs de suivi du projet.

Les commissions expriment leur soutien à la demande de crédit supplémentaire, mettant en avant l'importance stratégique du projet et la nécessité d'un suivi attentif dans les années à venir. Finalement, la demande de crédit supplémentaire est approuvée avec une forte majorité de voix favorables.

Il accepte, par 41 voix pour et 2 contre, la demande de crédit supplémentaire pour la création d'une antenne académique liée à la recherche sur la gestion de l'eau de CHF 300'000.

Information

La présentation de Joël Di Natale concernait les prochaines étapes et les défis à relever pour les différentes sociétés du groupe ALTIS, ainsi que des explications sur la structure du groupe et les enjeux liés à la gouvernance. Voici un résumé des points abordés :

- **Prochaines étapes** : La signature de la convention de collaboration entre BlueArk et la HES-SO, ainsi que la convention de location des bureaux financés par le Canton, sont les prochaines étapes à franchir.
- **Structure du groupe ALTIS** : ALTIS Groupe SA, fondée par Sogesa, Sedre et Gecal, est la société mère. BlueArk Entremont et Énergie Val de Bagnes SA sont également des entités du groupe.
- **Changements d'actionariat** : Des modifications d'actionariat ont eu lieu pour intensifier les relations entre les entités du groupe, notamment avec l'arrivée de dransgrid.
- **Défis par société** : Chaque société du groupe ALTIS doit relever des défis spécifiques. Par exemple, Sogesa doit valoriser ses productions, tandis que Sedre doit gérer le double sens sur le réseau électrique avec l'arrivée de dransgrid.
- **Défis communs** : Des défis communs à toutes les sociétés du groupe incluent l'adaptation au marché de l'énergie, notamment face à la dérégulation des prix, ainsi que la transition digitale et la transition énergétique.
- **Projets spécifiques** : Des projets spécifiques sont mentionnés, tels que le projet Rivego d'Énergie Val de Bagnes SA et la valorisation du produit Iris, un outil de gestion énergétique du bâtiment.

- **Défis liés à l'irrigation** : Des réflexions sont en cours concernant l'irrigation, notamment la question du renouvellement des infrastructures et les différentes options technologiques à envisager.
- **Perspectives** : Le groupe ALTIS travaille sur divers projets et défis, tout en cherchant à positionner la région comme un acteur majeur de la transition énergétique et de l'efficacité énergétique.

En conclusion, la présentation met en avant les efforts du groupe ALTIS pour relever les défis actuels et anticiper les défis futurs dans le domaine de l'énergie et de l'efficacité énergétique, tout en soulignant l'importance de la collaboration et de l'expertise locale.

Divers

Aucun point divers n'est traité.

PROCES VERBAL :

01. Contrôle des présences

Vaudan Julien : Bonsoir à toutes et à tous, bienvenue à Bruson pour ce plenum extraordinaire du Conseil général de Val de Bagnes du 31 janvier 2024. Nous allons commencer par le contrôle des présences.

Nous sommes 44 présents, 12 excusés, 2 absents et 2 places non repourvues. La liste complète est en annexe.

J'en profite pour saluer le journaliste du Nouvelliste.

02. Approbation - modification de l'ordre du jour

Vaudan Julien : Nous passons sans autre au point suivant : l'approbation - modification de l'ordre du jour. Des modifications sont-elles demandées ? Non, l'ordre du jour est donc approuvé.

03. Approbation du procès-verbal du plenum du 13 décembre 2023

Vaudan Julien : Le point suivant est l'approbation du procès-verbal du plenum du 13 décembre 2023. Est-ce qu'il y a des commentaires ? Ce procès-verbal est également approuvé avec une abstention, pour absence à la séance. Merci beaucoup.

04. Présentations

01. Grands projets - plannings des plenums 2024

Vaudan Julien : Alors, on passe aux présentations.

Maret Christophe : Bonsoir à tout le monde. En préambule, merci d'avoir répondu présent et d'avoir accepté ce plenum extraordinaire.

Je vais vous présenter le planning pour l'année 2024 qui est une année chargée, on arrive au bout d'une législature. Dans cette présentation, vous allez voir l'aboutissement des projets et leurs dernières phases. Vous prendrez peut-être conscience qu'entre ce que l'on a initié au début de la législature et maintenant, il nous a fallu à peu près 3 ans pour que vous voyiez les contours des projets. Il y a une certaine lenteur administrative, que ce soit auprès des services de l'état ou de nos services. L'année 2024 sera une année chargée pour vous et pour nous, avec un objectif de pouvoir aboutir sur certains projets principaux de notre législature mais aussi de notre commune. Je vais parler du PAZ tout à l'heure et nous vous proposons une vue de l'ensemble des éléments qui vont apparaître

dans les différents plénums de cette année. Vous allez avoir des projets qui vont vous être soumis en information et d'autres en décision durant l'année 2024.

Ce planning est prévisionnel et intentionnel, des éléments vont peut-être changer, mais nous voulons vraiment essayer de garder cette ligne de décision.

Le détail de la présentation est en annexe.

Vaudan Julien : Je voulais vous remercier, c'est très bien qu'on puisse avoir cette vision, on en avait parlé à l'année passée. Cela va nous aider à nous organiser dans les travaux de commission. Il y a effectivement du pain sur la planche. Merci beaucoup, en tout cas pour ça, je posais des questions sur ce planning.

02. Directive pour l'innovation et la création d'une antenne académique liée à la gestion de l'eau au Châble

Maret Christophe : Merci monsieur le président du Conseil général. Nous poursuivons avec le projet de cette directive pour l'innovation et la création d'une antenne académique liée à la gestion de l'eau au Châble.

J'en ai déjà parlé au dernier plenum ainsi que lors de différents échanges qu'on a eu avec les commissions. Nous avons une directive à l'innovation et à la création qui est déjà en vigueur, que l'exécutif communal a modifié et y a ajouté au point B : l'animation du réseau SmartWater, pôle de compétence, PME, start-up et aux hautes écoles. Cet élément-là n'était pas indiqué dans la directive pour l'innovation et le Conseil municipal l'a intégré.

Plusieurs aspects sont pris en charge par la directive pour l'innovation. Nous avons le fonctionnement du BlueArk qui est alimenté pour 380'000 francs, la fondation The Ark pour 120'000 francs et ce que nous vous demandons ce soir, soit le crédit supplémentaire pour l'exploitation de ce laboratoire de 300'000 francs. La directive serait, si vous acceptez, munie d'un montant de 800'000 francs à disposition pour son ensemble.

Je passe maintenant le propos à Joël Di Natale qui vous présente le projet.

Di Natale Joël : Mesdames, messieurs, soyez toutes et tous salués en vos titres et fonctions. J'ai 3 défis ce soir. Le premier, c'est de vous convaincre. Le deuxième, c'est de vous informer et le troisième, c'est de maîtriser la technique, parce que je vais devoir partir du côté de Céline, les câbles informatiques sont un petit peu court. Le Président m'a demandé de vous présenter ce projet d'antenne académique dont vous avez reçu beaucoup d'informations et pour lequel vous avez siégé en commission.

Il y a de nombreuses séances d'information qui se sont tenues entre le Conseil municipal et le Conseil général.

Pour que vous puissiez décider d'accepter cette demande de crédit supplémentaire, parfois un dessin vaut mieux que 1000 mots et aujourd'hui, je vais tenter de résumer la masse d'informations que vous avez reçues, le contenu des décisions et les réponses aux nombreuses questions qui nous ont été posées durant ce processus de décision.

Je crois qu'il est important de préciser de quoi il s'agit lorsqu'on parle du laboratoire, ce qu'on va y intégrer et ce qui va s'y passer. Le premier élément important et central, on ne va parler que d'eau ou essentiellement de l'eau et toutes les activités qui vont tourner

autour de l'eau. Deuxième des choses : dans ce laboratoire, on va effectuer de la recherche et du développement.

On m'a posé passablement de questions à ce sujet : mais de quoi parle-t-on quand on va parler de recherche et de développement ? Par exemple, on va s'occuper de l'irrigation et des enjeux liés à l'irrigation en cas de pénurie d'eau, on va s'occuper d'eau potable, sa qualité, sa quantité, sa capacité à mesurer, comprendre la demande, comprendre l'offre et ainsi de suite. On va s'occuper aussi de l'eau de pluie et ses enjeux, essayer de la valoriser au mieux, de la stocker, de la redistribuer et ainsi de suite. On va s'occuper de l'économie et pour cela, j'ai essayé d'inventer des nouveaux modèles économiques, des modèles de tarification. On va aussi s'occuper du multi-usage de l'eau, on est en plein retour de concession aujourd'hui. Vous savez qu'actuellement le canton du Valais commence à mettre une certaine pression ou interroge l'utilisation de l'eau des barrages et pas seulement pour du turbinage mais aussi pour l'irrigation de demain et après-demain, pour faire des réserves d'eau potable. Dans ce laboratoire, on va évidemment beaucoup s'occuper de données, on va s'occuper aussi des agriculteurs. Enfin un certain nombre de questions qu'on va essayer de répondre et solutionner. Dans ce laboratoire, vous ne trouverez pas beaucoup de machines, vous trouverez beaucoup d'ordinateurs, vous trouverez des professeurs, vous trouverez des assistants, des docteurs. Ils viendront à Curala, troisième étage. Les premières places de travail seront installées si vous acceptez le crédit.

Vous trouverez en périphérie de ce laboratoire, de ces professeurs, de ces questions de recherche, des PME, d'autres écoles, d'autres académiciens, vous trouverez des chercheurs, des collectivités publiques. C'est de ça qu'on parle.

Au départ, on aura peut-être 2, 3, 4, 5 professeurs. La professeure du laboratoire est désignée et viendra ici dans la région. Ses successeurs sont déjà dans l'esprit de la HES, on a déjà des noms qui circulent, on sait ce qui va se passer, on connaît les premières thématiques, on connaît aussi des projets qui vont être développés ici.

Ce laboratoire aura une particularité, il n'y aura pas de machines. On ne va pas commencer à construire un bâtiment pour faire des tests.

Les machines en fait, on les a. On va essayer de faire ces tests sur vos infrastructures dont vous êtes propriétaires, donc dans vos réservoirs, sur vos conduites, etc. Aujourd'hui il se passe déjà de l'innovation. Grâce à la mise à disposition de ces infrastructures techniques que les Communes Val de Bagnes, Sembrancher, Bovernier, Liddes, Bourg-St-Pierre et Orsières, les actionnaires en fait du BlueArk Entremont, mettent à disposition vont faciliter le travail de ces chercheurs. Il n'y aura pas seulement des activités informatiques mais il y aura aussi de la technique.

Un laboratoire de ce type-là ne peut pas vivre seul. Il va bénéficier d'un premier entourage ou d'un premier cercle de partenaires, que vous avez à votre droite, c'est l'école. Ce laboratoire sera rattaché ou est rattaché aujourd'hui à la HES-SO Valais-Wallis. Dans une HES-SO, vous avez plusieurs éléments : des filières d'enseignement, de la recherche et du développement et de la formation.

Dans cette partie recherche et développement, par filière, vous avez des laboratoires. Une de ces filières, celle sur l'énergie et l'environnement, est en train de monter son laboratoire sur l'eau. Comme vous avez pu voir dans Le Nouvelliste, un autre laboratoire a été créé dans ce domaine-là, Hydro Alps. Il est rattaché à une des filières de formation de la HES-

SO. Celui-ci est financé à la fois par des collectivités publiques et, cas particulier, par des entreprises qui ont des intérêts à ce que la recherche se passe dans ce laboratoire.

De l'autre côté, dans notre futur laboratoire, vous avez un site technologique avec lequel il va falloir collaborer dans la recherche et le développement. Le site technologique, qui est en train de se construire, c'est le BlueArk Entremont. C'est cette société anonyme, par ses actionnaires, qui a décidé de mettre ses infrastructures à disposition de professeurs, d'étudiants et d'entreprises pour faire des tests, pour prouver des concepts.

Un site technologique a toujours plusieurs éléments, dont un industriel, qui est aujourd'hui ALTIS. Lorsque le professeur, qui est dans son labo, se dit « j'ai besoin de monter une mini-turbine sur une conduite forcée », il va se tourner vers l'industriel.

Ensuite, il a besoin d'un territoire, d'un espace où il peut s'exercer. L'espace, aujourd'hui, c'est le Grand-Entremont, Bovernier compris. Il se passe déjà des choses aujourd'hui dans ce domaine-là, vous avez pu lire dans les différents rapports le nombre de projets.

Il doit être proche de l'économie, ce qui veut dire proche des entreprises, proches des PME. Il ne faut pas avoir uniquement des projets ensemble, mais être proche physiquement. On a l'ambition d'avoir des espaces qu'on pourra mettre à disposition de ces entreprises, car aujourd'hui, il y a déjà des entreprises dans des projets que nous menons qui ont un intérêt à se rapprocher de chez nous.

Un autre élément, il faut être proche de l'académique, donc le BlueArk aujourd'hui, dans sa stratégie. Quand on dit proche de l'académique, son projet, c'est ce laboratoire.

Un autre élément qui est important, un site technologique sans projet est un site vide, une coquille presque vide. Aujourd'hui, au BlueArk Entremont, on a passé à l'étape supplémentaire. On a mis en place la structure et aujourd'hui on conduit des projets européens. Il y a des fonds européens qui tombent dans les finances BlueArk et qui nous permettent de monter et de conduire des projets à l'échelon européen, à l'échelon Suisse et à l'échelon régional.

Dernier élément fondamental, c'est la donnée.

Ce laboratoire sera entouré de deux acteurs essentiels autour de lui : la HES-SO pour la partie enseignement et de l'autre côté, BlueArk Entremont pour la partie site technologique.

Il y a encore un troisième cercle qui est extraordinairement important et qui a la chance aujourd'hui d'exister. Le premier cercle, à droite cette fois-ci, vous avez la HES-SO, les hautes écoles, les filières d'enseignement. Dessus cet élément-là, vous avez un concordat, en Suisse romande, d'HES-SO. C'est dans ce concordat-là qu'il y a des coordinations de filière, c'est au travers de ces concordats-là qu'on va financer des projets. C'est au travers de fonds comme Ino Suisse, au travers du fonds national Suisse de recherche, au travers des fonds de recherche qui sont définis par des administrations publiques, au travers de fondations (plus de 18'000 en Suisse), à travers cette structure-là, vous avez des fonds qui sont mis à disposition. Quand vous êtes un investisseur, vous avez parfois plus de facilité à mettre à disposition de ces écoles, de ces institutions publiques pour essayer de faire fructifier ces montants et essayer de faire avancer la recherche.

Le fait que ce laboratoire soit rattaché à une Haute École d'ingénieurs qui, elle-même, est rattachée à une Haute École spécialisée de Suisse occidentale, fait qu'il a accès beaucoup plus facilement à ces fonds.

De l'autre côté, il y a BlueArk. Comme je l'ai déjà dit, BlueArk sans ces actionnaires, ça n'existerait pas. Vous, Val de Bagnes, êtes le 60% de l'actionnariat du BlueArk, 6% des autres communes du Grand-Entremont, puis 10% comme actionnaire la fondation TheArk. Comment se fait l'interface entre TheArk, le grand frère, l'innovation en Valais et le BlueArk ? C'est cette structure administrative qui a été montée, dont vous avez pu entendre parler ou lire dans votre documentation : CimArk. L'interface entre BlueArk, les actionnaires et la partie innovation du canton du Valais, TheArk, c'est CimArk. C'est dans ce microcosme-là que tout se passe et que le laboratoire va devoir évoluer.

Il y a une particularité. On a parlé de fonds européen. Aujourd'hui, le BlueArk est capé à une structure juridique qui lui permet de poser des projets européens. Pour avoir la masse pour avoir le 100% des subventions dans les projets européens, il est nécessaire d'avoir le statut de fondation. CimArk, ALTIS et BlueArk se sont mis ensemble et ont créé une fondation qui s'appelle SmartWater. Cette fondation nous permet de travailler à l'échelon européen et notamment avec un acteur fondamental, qui a d'ailleurs passé ici dans vos terres il n'y a pas très longtemps, Water Europe. Et Water Europe a plusieurs milliards à disposition pour faire de la recherche et du développement dans le domaine de l'eau. Donc, vous voyez qu'en fait cet arrangement, tant juridique qu'opérationnel ou procédurier, se met dans l'ensemble global entre le laboratoire, un site technologique, une haute école, des actionnaires et toute une structure administrative qui nous permet d'avoir des fonds.

C'est le financement qui est important. Mais comment cela se passe ailleurs ? Eh bien cela se passe de la même manière.

En fait, il y a une loi cantonale. Lorsqu'il y a un pôle d'innovation qui s'implante, lorsqu'il y a une école qui vient dans une structure ou dans une commune, il y a la fameuse loi 417.10. Cette loi 417.10 dit que la commune site, pour avoir la possibilité d'accueillir une école, un laboratoire ou peu ou prou des outils de formation, doit mettre à disposition des terrains gratuitement.

Deuxièmement, elle doit participer à 10% des coûts de construction, 10% des coûts de renouvellement et 10% des coûts de location.

Aujourd'hui, dans notre laboratoire, on n'est pas encore tout à fait là-dedans, mais c'est normal et c'est dans la philosophie et dans l'esprit que les communes sites participent à ce genre d'infrastructures qui viennent s'implémenter chez elles.

Ce n'est pas une particularité ni une spécificité de Val de Bagnes, mais lorsque vous êtes dans des choses d'ampleur, comme la HES, comme l'EPFL qui arrivent, il faut savoir que la commune site a dû participer financièrement. Pour ça, c'est réglé par une loi et l'esprit de la loi est appliqué au financement aujourd'hui de ce laboratoire.

Un deuxième élément qui est super important, notre président en a parlé, ces fameux fonds que vous allez trouver dans la directive pour l'innovation, ces CHF 300'000, ces CHF 250'000 et ces CHF 800'000. Ces CHF 800'000, pour la directive pour l'innovation, vont financer une partie le BlueArk pour son fonctionnement, une partie les cotisations comme commune site à la fondation TheArk et une autre partie pour ce fameux laboratoire.

Le laboratoire va fonctionner en partie avec ces CHF 800'000, mais surtout avec des montants qui vont venir des projets. Il sera financé par 3 montants principaux : le premier montant, les chercheurs qui vont travailler dans ce laboratoire vont aller chercher dans la

partie financement de la HES des montants pour financer leurs projets. Deuxième des choses : cette filière-là va payer une partie des professeurs pour aller faire de la recherche et du développement. L'autre partie va venir de ce fameux fonds, de cette directive sur l'innovation. Vous avez là le bouclage comptable du projet de fonds.

Si vous venez au BlueArk, comment il se finance ? Un premier élément, il va se financer par un premier revenu qui va arriver des projets. Le BlueArk va chercher 115'000 francs l'année prochaine, c'est dans son budget, des fonds européens, des fonds Suisse pour fonctionner. Le deuxième élément, il va se faire payer 100'000 francs par les autres communes de l'Entremont pour ses frais d'exploitation et pour monter des projets. Troisième montant, il va chercher 380'000 francs de la part de la Commune Val de Bagnes.

On voit que le BlueArk a finalement 3 sources de financement : l'actionnaire Val de Bagnes, les actionnaires en dehors de Val de Bagnes et des montants d'innovation dans des fonds d'innovation.

Pour terminer, aujourd'hui, d'autres communes, d'autres entités, d'autres collectivités pensent que la thématique de l'eau est extrêmement importante, qu'il y a une opportunité de se positionner dans la recherche et le développement dans le domaine de l'eau et c'est pour ça qu'on a estimé qu'il est important de vous solliciter de faire un Conseil général extraordinaire dans un délai assez court pour essayer de rapidement positionner la région Val de Bagnes comme Commune site de ce fameux laboratoire qui sera rattaché à la fois à de la formation et à la fois un site technologique d'innovation.

Vaudan Julien : Est-ce que vous avez des questions ? Oui, il y a un micro juste à côté de monsieur Egger.

Amos Samuel : Samuel Amos bonsoir. Merci beaucoup pour la présentation, j'ai 2 petites questions ou plus d'informations complémentaires. La première, vu l'imbrication de financement public à divers échelons, il y a eu la mention d'entreprise qui étaient intéressées par les produits développés, quel est l'intérêt du secteur privé dans les produits finaux qui seront développés dans le cadre de ce laboratoire ? Est-ce qu'il y a un intérêt commercial derrière ? Quel est en fait l'intérêt sous-jacent du secteur privé ?

La deuxième question est liée aux données. Quelle est la politique ou l'approche menée envers la gestion et le partage de ces données ? Est-ce qu'elles sont régies par le cadre institutionnel de la HES ou est-ce que c'est propre au laboratoire ?

Di Natale Joël : Merci pour les questions, je ne sais pas si je vais arriver à y répondre. Aujourd'hui, ce qui se passe au BlueArk, on s'aperçoit que certains projets qui ne portent que peu d'intérêt pour des entreprises, le financement vient exclusivement du public, c'est-à-dire que vous ne trouvez pas dans les projets des partenaires industriels.

Dans d'autres projets, vous trouvez des partenaires industriels. Aujourd'hui, ALTIS / BlueArk / une PME ont développé des projets, ont facilité des projets. Il y a des entreprises aujourd'hui qui commercialisent des projets. ALTIS en commercialise un, qui s'appelle Duo Turbo, parce qu'ALTIS a cru à ce projet-là. Elle a investi des heures, un peu d'argent et elle s'est dit « peut-être qu'on peut en faire un produit » et c'est ce qui se passe aujourd'hui.

Les premiers tests ont été faits sur vos réseaux et actuellement on commercialise en dehors de notre canton cette Duo Turbo. Donc oui, il y a des entreprises mais c'est chaque fois différent.

Concernant la donnée, aujourd'hui, les écoles, je pense, je ne connais pas les directives que la HES applique à l'interne, mais aujourd'hui la propriété de la donnée est généralement à celui qui l'émet.

Si on vient chez vous et qu'on aimerait faire un test avec vos données sur l'eau, la donnée elle vous appartient.

La question de la propriété est multiple mais généralement les écoles sont assez attentives à ces éléments-là. Le défi est plutôt la propriété intellectuelle ou propriété de la recherche. Si demain, vous êtes chercheur dans une école et vous avez développé un algorithme, la donnée qui alimente l'algorithme ne vous appartient pas. Par contre, vous êtes propriétaire de l'algorithme. Mais comme vous êtes étudiant à l'école, la propriété de l'algorithme est généralement allouée à l'école.

C'est à ce moment-là que se mettent en place des modèles économiques et des accords, mais, en fait, c'est les financeurs, souvent, qui participent au développement.

Je ne sais pas si j'ai répondu, mais c'est assez délicat, c'est un sujet qui est d'ailleurs aussi valable pour ALTIS et pour la commune Val de Bagnes dans la gestion de ces données.

Amos Samuel : Merci pour la réponse. Effectivement, la question s'orientait surtout sur l'aspect de données étant donné qu'elles sont relativement complexes puisqu'elles proviennent d'une infrastructure dont la collectivité publique est propriétaire.

Donc, la question, c'était à savoir si l'approche, était plutôt envers une politique de données ouvertes et en libre accès ou, dans une certaine manière, cloisonnée dans l'intérêt d'exploiter ces données pour débloquent les produits.

Di Natale Joël : Je pense qu'il y a les deux cas de figure. Vous avez de la donnée qui est exploitée pour faire avancer les projets et vous avez aussi des banques de données qui existent, pas nécessairement réelles, qui sont prises sur le réseau et qui appartiennent à la Commune Val de Bagnes.

Ces données appartiennent à celui qui la valorise. Si c'est l'école, la valorisation de cette donnée appartient à l'école, si c'est une PME, elle va appartenir à la PME. La question qui pourrait se poser à terme, c'est de dire : mais la donnée de la Commune de Val de Bagnes a une valeur.

C'est cette question que l'on devrait peut-être à terme se poser. Et regarder comment ça se passe ailleurs. Des laboratoires, vous pouvez vous imaginer, il y en a plus d'un en Suisse, notamment dans le domaine de l'EPFL. C'est peut-être la HES qui va pouvoir mettre des règles et c'est une discussion qui doit rentrer aussi ici : la valorisation de la donnée dont la Commune Val de Bagnes est propriétaire.

Vaudan Julien : Est-ce qu'il y a d'autres questions ?

Merci beaucoup, surtout pour le dessin. Il y a énormément de choses et c'est complexe mais finalement quand on pose le tout sur un beau papier blanc, ça devient beaucoup plus simple.

S'il n'y a plus de questions, je propose de passer aux rapports.

Sailen Lionel : Mesdames, messieurs. Pour rappel chronologique, les éléments relatifs au projet de LAB nous ont été présenté dans un premier temps en date du jeudi 21 décembre. Des questions ont été transmises et des compléments ont été apporté le 9 janvier, s'en sont suivies les échanges internes dans les commissions.

Les enjeux des prochaines décennies s'orienteront clairement autour de la gestion de l'eau.

Du micro-turbinage au renouvellement des concessions, de l'irrigation agricole à la sécurisation des cours d'eau via « Rain Alert », de la gestion et séparation des eaux usées au monitoring de la qualité des sources et nous en passons, ...

Le Val de Bagnes s'avère effectivement disposer d'un terrain propice à de potentielles recherches en hydrologie. Aujourd'hui une opportunité se présente et il serait dommage de ne pas la saisir.

Un jeune pourrait potentiellement se former dans une entreprise locale, effectuer sa maturité professionnelle, poursuivre son cursus dans une Haute Ecole et qui sait, revenir peut-être dans sa région grâce à ce LAB.

Favorables à 6 voix pour et une voix contre, nous souhaitons néanmoins obtenir un retour sur les avantages présentés ; à savoir :

- l'évolution de cette antenne académique ;
- l'implantation projetée de nouvelles entreprises ;
- sur la création d'emplois générés par ce site technologique,
- sur les locations perçues par les postes de travail créés

Dans l'attente d'un retour d'information précis sur les éléments évoqués dans un laps de deux ans, nous vous souhaitons d'ores et déjà, plein succès pour cette année à venir.

Vaudan Julien : Merci beaucoup. Une autre commission avant la Gestion ?

Veuthey François : François Veuthey, commission bâtiment, bourgeoisie et agriculture. Notre commission donne un préavis positif à l'unanimité à cette demande de crédit supplémentaire. Nous espérons que ces recherches puissent déboucher sur des connaissances et des technologies nouvelles qui puissent servir à la commune dans la gestion des futurs enjeux liés à l'eau et que cela contribue également au développement d'une activité économique dans la région.

Nous rejoignons la commission énergie et nous attendons également qu'un rapport d'activité avec les indicateurs nous soit présenté afin que nous puissions suivre l'évolution de cette antenne académique.

Vaudan Julien : Merci. A la commission de Gestion.

Egger Nicolas : Nicolas Egger, pour la COGEST. Avant de lire le rapport de la COGEST, vous dire qu'on a été interpellé par cette demande de crédit supplémentaire, il y a moins de 50 jours et vous dire que l'on travaille bien et que l'on travaille vite.

La COGEST s'est réunie le 20.12.2023 dans les locaux d'Altis et le 09.01.2024 avec la commission TP-Environnement-Energie (TPEE) et le 16.01.2024. La commission TPEE s'est prononcée en faveur de la demande de crédit supplémentaire.

La COGEST relève que la commune est dynamique et ose entreprendre sur la thématique de l'eau qui est porteuse, notre région est déjà pionnière en la matière, plusieurs projets autofinancés sont en cours. Le partenariat proposé avec la HES-SO par l'intermédiaire de Blueark Entremont SA nous a été présenté de manière détaillée.

Les retombées potentielles, ainsi que la création de nouvelles sociétés liées à ce projet seront intéressantes, toutefois le conseil municipal devra tout mettre en œuvre afin de pallier le manque actuel de locaux pour l'installation de nouvelles entreprises.

Il sera bienveillant dans 2 ans de vérifier les indicateurs clés afin de décider de poursuivre le projet. La COGEST sera attentive au suivi de ce projet dans les prochains budgets.

La commune finance le projet à hauteur de 22% à 28%, des financements externes et de la HES représentent le solde.

Cela est une chance de pouvoir mettre en place un laboratoire unique dans une vallée latérale et aux retombées médiatiques et économiques potentielles. De plus des postes de travail à valeur ajoutée pourront être créés.

La COGEST a reçu les réponses à ses nombreuses questions et remercie la direction d'ALTIS et l'exécutif pour leur réactivité et leur diligence dans un laps de temps restreint. Les membres présents de la COGEST se prononcent par 5 oui et 1 abstention, en faveur de la demande de crédit supplémentaire de CHF 300'000.- pour la création d'une antenne académique liée à la recherche sur la gestion de l'eau.

Vaudan Julien : Merci beaucoup. Je propose que nous passions au vote. Acceptez-vous la demande de crédit supplémentaire de CHF 300'000.- porté au budget 2024 et donner décharge à la Direction du BlueArk Entremont SA pour la mise en œuvre du projet ?

Y a-t-il des refus ? Y a-t-il des abstentions ? Qui est pour ?

Oreiller Marie : J'ai juste une question car il y a une différence entre la question pour la décision posée à l'ordre du jour et ce qui est au tableau : il n'y a pas la décharge dans l'ordre du jour.

Vaudan Julien : On me précise que c'est le crédit supplémentaire que nous votons. Nous avons 41 oui et 2 refus.

Donc, la demande de crédit supplémentaire de 300'000 francs est acceptée.

Acceptez-vous la demande de crédit supplémentaire pour la création d'une antenne académique liée à la recherche sur la gestion de l'eau de CHF 300'000.- ?

Le Conseil général accepte par 41 voix pour et 2 contre la demande de crédit supplémentaire pour la création d'une antenne académique liée à la recherche sur la gestion de l'eau de CHF 300'000.-.

Maret Christophe : Je vous remercie pour l'acceptation de ce crédit supplémentaire. Je reconnais aussi que nous vous avons mis sous pression, donc merci à tous d'avoir œuvré pour sa réalisation. Je salue cette décision qui va ouvrir des portes et des opportunités.

Un grand merci à tout le monde d'avoir participé parce que ça ouvre les portes à BlueArk et je pense que ce soir, on a un grand pas qui se fait et puis un joli challenge à notre nouveau directeur que je salue au fond de la salle, Monsieur Rodriguez. C'est entre tes mains, donc en compte sur toi.

Merci beaucoup et merci aussi à toute l'équipe d'ALTIS qui nous a accompagnée ce soir. Merci aussi à Joël.

Vaudan Julien : Très bien, je propose de passer à la suite. Donc, nous passons directement à la partie information avec ALTIS et quelques projets d'actualité.

Maret Christophe : Je profite encore pour saluer Laurent puisqu'il va nous quitter. On compte sur toi, au niveau du Canton. On va travailler ensemble et on est très heureux en tout cas que tu sois à l'échelon cantonal puisque, comme ça, on a une pierre sur laquelle on pourrait s'accrocher. Merci beaucoup aussi pour tout ce que tu as entrepris pendant ces quelques années.

05. Information

Di Natale Joël : À mon tour de vous remercier. Les prochaines étapes sont de signer la convention. Nous sommes encore dans l'avant-projet, nous n'avons pas signé la convention de collaboration entre BlueArk et la HES-SO. La deuxième chose est de signer la convention de location des bureaux puisqu'ils seront financés par le Canton. J'en profite pour répondre à la question, dans le projet de location des bureaux, l'espace sera loué 500 francs par mois par chercheur, je crois que vous avez pu le voir sur le slide. Il s'agit maintenant d'aller à la signature de ces 2 conventions.

Pour les projets d'actualité, je ne sais pas si je vais arriver à garder votre attention maintenant que le corps du sujet passé.

Qu'est-ce qui se cache derrière ALTIS ? Pour rappel, vous avez dans la structure des sociétés, 6 sociétés. La société fille est devenue mère, à savoir la société ALTIS Groupe SA, fondée par Sogesa, Sedre et Gecal. Tout le personnel, tous les véhicules, toute la logistique est dans Altis Groupe SA. Est venu s'ajouter BlueArk Entremont et énergie Val de Bagnes SA.

En ce qui vous concerne, vous êtes actionnaires partout et vous êtes partout majoritaire. L'autre spécialité qui vient d'arriver, dès le 7 décembre de l'année passée, vous avez un nouvel actionnaire qui est apparu dans une des sociétés Sogesa qui gère votre portefeuille d'approvisionnement et d'énergie, dransgrid. Il y a eu un changement ou des modifications d'actionariat pour des raisons légales d'une part et d'autre part pour l'intention d'intensifier les relations aujourd'hui dans l'Entremont dans la gestion de portefeuille.

De l'autre côté, dans Sedre SA, vous avez l'arrivée du nouveau GRD qui ne sont plus les communes de Liddes, d'Orsières et de Bourg-St-Pierre parce qu'elles ont décidé de vendre leur réseau électrique à dransgrid et celle-ci, dans sa stratégie, a décidé de s'approcher de Sedre SA pour collaborer dans certains sujets dont il est important de travailler ensemble pour des questions de coûts et de compétence, en particulier pour le déploiement de compteurs intelligents. Aujourd'hui, on a consolidé cet élément-là, ce qui

est assez nouveau et ça montre qu'en Entremont, il y a vraiment des rapprochements et ce n'est pas que de la théorie, on se lie quand même juridiquement, participant à l'aventure.

Particularité aussi dans l'organisation du groupe, il y a une nouvelle commission technique qui s'est créée. La commission technique réseau dans laquelle participe DransesEnergie qui a reçu le mandat de dransgrid pour son réseau, comme ALTIS Groupe SA a reçu le mandat de Sedre pour exploiter son réseau. DransesEnergie est à la table de discussion avec ALTIS pour discuter de la stratégie réseau de demain, apprendre à se faire confiance, travailler dans des projets pour avoir un intérêt commun en Entremont. Vous avez la création de cette commission technique qui n'a pas encore. De l'autre côté, on a préparé l'arrivée du BlueArk Entremont. Vous voyez qu'il y a un certain nombre de commissions techniques et notamment, il y a la commission stratégique BlueArk Entremont / HES-SO où siège un certain François Seppey, patron de la HES-SO Valais, siège aussi Gaëtan Cherix, patron de la Haute École d'ingénieurs et siège aussi Pierre Roduit, le patron de la filiale.

Voilà la structure du groupe. Vous voyez qu'en termes de gouvernance c'est un sacré défi quand vous faites 4 à 6 conseils d'administration par année fois 4 à 6 commissions techniques par année plus une assemblée générale par année sans parler des commissions stratégiques. Vous voyez que l'agenda au début de l'année en termes de gouvernance est un vrai défi.

Quels sont les défis maintenant par société ? Sogesa a trois défis : le premier défi est de valoriser vos productions. Ce qu'il y a derrière le barrage de Mauvoisin dont vous êtes propriétaire, de valoriser ces productions.

Elle a un autre défi. Les installations photovoltaïques produisent de l'énergie mais elles ne consomment pas tout. A quel prix reprendre cette électricité, sachant que parfois en été il est négatif ? Lorsque vous êtes propriétaire d'une installation photovoltaïque et que vous ne produisez pas puisque c'est le réseau qui le rachète, respectivement Sogesa, en termes d'économie, c'est un élément qui est fondamental.

Le troisième défi qui a une incidence directe sur les prix de l'électricité, c'est ce fameux marché dont on ne comprend plus rien, qui s'est complètement dérégulé en 2022-2023. Si on revient en 2022 ou 2023, on nous disait : plus jamais les prix descendront au niveau de 2021. Et vous voyez la chute qui est en train de se passer au niveau des prix.

Imaginez-vous si on avait acheté l'électricité à cette époque-là en disant mon dieu mon dieu, les prix ne baisseront plus, il faut vite acheter sinon le citoyen Val de Bagnard va payer 50 centimes son énergie. Par chance, on n'a pas tout acheté, on a attendu, on a fait preuve de patience. Mais il est vrai que c'est des moments d'intense émotion parfois de se dire : est-ce qu'on va acheter des rubans qui seront vendus dans 3 ans aux Val de bagnards.

On ne sait pas ce qu'il se passe maintenant mais il y a la tendance qui est à la hausse. Il y a une dernière réaction du marché liée aux attaques de drones contre les bases américaines, du côté de la Jordanie et de la Syrie ont fait monter de 6% les taux.

En parallèle à ça, il y a une reprise de l'activité en Chine qui a besoin de pétrole. Le prix du pétrole est donc en train de monter. On se dit : est-ce que la montée va continuer ? Est-ce que la guerre va se passer ? Est-ce qu'on va acheter maintenant ? Voilà les défis chez Sogesa, c'est notre métier qu'on essaie de faire au mieux.

Maintenant, parlons du réseau, donc des câbles que vous voyez de temps en temps dans la nature. On a 4 défis : le premier est l'arrivée des voitures électriques. Qu'est-ce que ça va faire sur notre réseau en termes de consommation ? Est-ce qu'on doit poser plus de bornes, moins de bornes ? Ces voitures, est-ce que demain elles se transformeront en batterie ? Est-ce qu'il y en aura 50% du parc ou autre ? Ce sont de vraies questions qu'on se pose.

La deuxième question est le pilotage de ce réseau. Hier, cela n'allait que dans un sens, aujourd'hui, cela va dans tous les sens puisque vous avez des producteurs, etc. Est-ce qu'on va devoir mettre des batteries ou pas ? Comment le réseau va se comporter ? Ce sont des défis dont on est absolument liés aujourd'hui et dont on doit répondre.

La partie de l'énergie refoulée était une question de prix chez Sogesa alors que chez Sedre, c'est une question de supporter ce double sens sur le réseau. C'est d'accueillir et de monter des projets communs avec l'arrivée de dransgrid qui est en fait le Sedre de la vallée d'à côté, avec une grande différence par rapport à vous, c'est que dransgrid est propriétaire de son réseau alors que chez vous, vous avez donné la gestion déléguée de votre réseau à Sedre à travers un contrat de fermage qui se terminera en 2042, sauf si la législation change en cours de route et n'admet plus ce type le contrat. On surveille attentivement parce qu'il semble que les Chambres fédérales questionnent ce modèle de fermage. On viendra vers vous si nécessaire.

Autre défi pour une autre société : le chauffage à distance. On est souvent venu vous agacer avec ce chauffage à distance, mais vous avez pris une option extraordinaire, c'est de décarboner votre région. Le chauffage à distance est une des presque uniques solutions pour décarboner Verbier. Cela coûte cher parce qu'on est dans un contexte de montagne et que l'on n'est pas si densifié que ça. Aujourd'hui, on a 2 défis. Le premier défi, c'est que par chance, on a beaucoup de clients qui nous font confiance et la capacité de production de ce qu'on a mis en place est gentiment en train d'être à son maximum. On doit construire une nouvelle centrale. On peut imaginer, selon le master plan que vous avez pu voir ici, dont on vous a présenté à l'horizon 2027-28, une nouvelle centrale de chauffage à distance, à l'ancienne step de Verbier. Cependant, on veut essayer de ne pas faire de la technologie pellet, d'essayer de diversifier notre approvisionnement sachant qu'aujourd'hui le marché du pellet est tendu, mais quelle technologie ? Je vous défie d'en trouver une à part le pellet dont on pourra vraiment financer et qui sera intéressant du point de vue économique. On y travaille, on a des idées, on a activé la HES, on a activé des chercheurs, on a activé nos exploitants, on viendra vers vous avec un projet et certainement la suite des demandes de financement tels qu'ils avaient été prévues à l'origine.

L'autre élément est la sécurité d'approvisionnement en pellet. L'équipe de Pierre-Alain Troillet, qui est là ce soir, bras, ne s'occupe pas seulement d'aller chercher de l'électricité au meilleur prix et d'aller vendre celle dont on dispose au meilleur prix mais aussi d'avoir le meilleur prix sur les pellets. On se dit : contrat d'approvisionnement en 2025, on a demandé des offres pellets en 2025, on a demandé des offres pellets pour 2026-2027 et c'est là quand je vous disais que le marché du pellet aujourd'hui est tendu. C'est pour ça qu'on veut tenter la diversification du pellet. On espère qu'un jour il se passera quelque chose à Curala, qu'il faudra chauffer, alors quel système on va utiliser ?

Grâce aux travaux de recherche qu'on a fait grâce au fonds NER dont vous avez mis à disposition, on a évalué le potentiel géothermique sur le site de Curala et on voit qu'il y a un vrai potentiel géothermie, et ça, c'est une chance inouïe pour la région. ALTIS fera une offre de prestations en géothermie si le projet Curala devait se faire et ça on y tient beaucoup.

Ensuite, BlueArk Entremont, je crois qu'on en a beaucoup parlé. Alors, il y a un premier défi, c'est le nouveau venu. Et il y a celui qui part que l'on va retenir parce qu'il sera le Monsieur du Canton. C'est super important d'avoir des relations avec lui, mais pas seulement, parce que le laboratoire est autour du Dolent, on est quand même en contact avec la communauté européenne. Il y a le nouvel arrivant, Yann Rodriguez, que vous connaissez, natif de Vollèges.

Le défi pour BlueArk était cette fameuse antenne académique. On espère maintenant pouvoir finaliser tout ça rapidement. On a besoin de 1'000 à 3'000 m² de surfaces pour accueillir des PME et des start-ups.

On a plusieurs sociétés qui ont des intérêts aujourd'hui à venir sur site : 50% de start-up, 50% de PME.

On veut vraiment un centre de formation. On est déjà en contact pour former peut-être des fontainiers, faire de la formation continue pour des ingénieurs dans le domaine de l'eau, ici au Châble ou ailleurs, si on arrive à trouver des places.

Aujourd'hui, les professeurs du laboratoire, et c'est pour ça que vous avez vu le salaire, vous dites, mais avec 250'000 francs de salaire, ces professeurs-là ont d'autres activités dont les activités de formation et aujourd'hui, c'est acté pour l'instant la formation dans le domaine de l'eau en lien avec cette filière-là se fera à Sion parce qu'on ne peut pas l'accueillir ici. Mais, si on a des surfaces ici, évidemment qu'on accueillera cette formation. Il y a cette association Smart Water. Aujourd'hui, on aimerait positionner Val de Bagnes comme conseiller dans la transition énergétique. Se dire, si vous avez des soucis, si vous avez des défis, on peut vous conseiller, on fait de l'exploration, de la recherche et là, c'est un élément extrêmement important sans parler de la création d'emplois directs ou indirects. Il faut des surfaces quand vous avez une PME qui veut venir ici moi pour créer de l'emploi. Il n'y a pas que créer de l'emploi, je pense, il y a aussi mettre en mutation un nouveau modèle économique, un tissu économique qui pourrait peut-être évoluer et pas rester très concentré sur la construction et le tourisme. Ce n'est pas que ce n'est pas bien, mais peut-être un moyen de se diversifier dans un domaine qui est des plus porteurs actuellement.

Au niveau des défis, il y a Energie Val de Bagnes SA dont vous êtes 100% actionnaire. Il s'agit de valoriser votre potentiel énergétique de la région. Il y a un projet phare, Rivego, que vous financez aujourd'hui à la hauteur de 8 millions de francs. Le projet touche à sa fin. Pour l'instant, on est absolument dans les clous au niveau budgétaire et l'élément essentiel, il se fera du pompage-turbinage à Val de Bagnes, pas qu'à Nant de Drance mais à une autre échelle. On va essayer de valoriser au mieux la partie retenue collinaire de Moneyeu avec du pompage, du turbinage pour essayer de jouer avec l'enneigement mécanique, essayer de faire des échanges d'eau et ainsi de suite. C'est ça qu'on va essayer de faire pour optimiser l'utilisation de l'eau à destination des utilisateurs, tels que les agriculteurs pour l'irrigation, l'eau potable et ainsi de suite, et la turbiner à Versegères, donc l'unité de centrales de Versegères qui devait être mise en service pour toucher les

subventions, ça a été fait dans les délais. Actuellement, on est dans des phases de réglage mais je pense que vous avez pu voir où l'opportunité de passer devant, c'est un défi Energie Val de Bagnes SA.

On a finalement trois gros sujets qui nous tarabustent aujourd'hui, c'est vraiment de valoriser notre produit Iris qui est en fait la mise à disposition d'entreprises d'un outil de gestion énergétique du bâtiment qui pourra comprendre comment le bâtiment fonctionne, comment on consomme, essayer d'avoir de l'optimisation.

On a actuellement passablement de clients hors de la région, comme on l'a déjà dit, les CFF, le comptoir immobilier, puis actuellement, on a d'autres gestionnaires de réseaux de grands réseaux en Suisse romande qui sont très intéressés par ce produit et ça on est convaincus parce que c'est un des éléments qui va nous aider à passer la transition énergétique et essayer d'optimiser tout ça. L'autre élément, on parlait de données, on parlait d'intelligence artificielle, d'outils d'optimisation. ALTIS aujourd'hui a commencé sa mue dans sa transition digitale, et je ne vous dis pas la douleur dans laquelle ça se fait, c'est compliqué, ça demande des ressources, ça demande des compétences que parfois on trouve ici, parfois, on doit aller chercher un peu loin. Cela demande beaucoup de persévérance mais on y croit, on y travaille, on a une équipe qui se staff gentiment, toujours plus de personnel et de compétences et puis on ira grâce à cette transition digitale répondre aux défis de demain.

ALTIS Groupe SA à qui vous avez quand même délégué la gestion de l'eau, l'éclairage public, mobilité, gestion technique des bâtiments, énergie, nous, c'est ce chiffre-là qui nous interroge aujourd'hui, c'est 200 millions de m³ pour les forces motrices de Mauvoisin et 20 millions de m³ pour l'irrigation. Dans un contexte de pénurie, nous avons une responsabilité collective de s'occuper de l'irrigation.

On était en séminaire stratégique aujourd'hui avec la direction et on se disait : est-ce que c'est vraiment juste de changer 5 km de tuyau par année pour l'irrigation puis dans 20 ans on a renouvelé le truc ? Est-ce que c'est juste ? Est-ce qu'on ne doit pas requestionner tout ça ? Est-ce que notre irrigation de demain, c'est toujours du souterrain ou c'est de l'aérien ? Est-ce que notre irrigation de demain, c'est autre chose que de distribuer de l'eau comme bon nous semble ?

Aujourd'hui, on a des projets de recherche, un des projets autres a été passablement médiatisé, mais ça, c'est un souci qu'on a aujourd'hui, on aimerait vous apporter des solutions.

Un autre souci, dans le bon sens cette fois, c'est les retours de concession. On essaie d'accompagner votre exécutif dans notre expertise pour le retour de concession des forces motrices de Mauvoisin où les enjeux sont devant la porte, les structures juridiques sont en place et les premières réflexions se font.

Voilà du point de vue aérien ce qui se passe et les défis auxquels nous sommes soumis. Les 2-3 slides suivants, pas besoin de lire mais juste pour vous dire que cette année on va aller à Sarrayer, on va aller au Col des Planches, Col du Lein. On a un enjeu quand même, c'est Vens irrigation, on en a parlé, l'administration parle beaucoup de ça, c'est un projet qui tient à cœur, l'irrigation des vignes du côté de Vens. Aujourd'hui, on est à l'étude de plusieurs variantes, on pensait que cela allait se faire assez facilement. On étudie plusieurs variantes pour optimiser la partie irrigation dans le secteur Vens et puis on va aller à Verbier Station et à Verbier Village, on va aller au Sappey, on va aller à Bruson, on

va aller à Fionnay. Voilà de manière globale les enjeux et les travaux qui seront effectués en 2024 à votre profit.

Vaudan Julien : Merci beaucoup, y a-t-il des questions ?

Sauthier Fabien : Est-ce que tu parlais de plaquettes ou de pellets ?

Di Natale Joël : Les plaquettes ne sont pas une option. Non pas que cela ne soit pas une bonne technologie, mais parce que vous devez tripler le volume de camions pour monter des plaquettes par rapport au volume de pellets pour la même énergie en sortie. Donc, aujourd'hui vous montez des pellets à Verbier et le choix des pellets à l'époque a été très bien parce qu'en termes de surface de stockage, c'est quand même 3 fois moins grand. Et l'autre élément, comment produire autant de plaquettes à Verbier ? Ce n'est pas possible. Cela nous semble un non-sens de faire monter des semi-remorques à certaines périodes de l'année, c'est entre 2 et 3 camions par jour de pellets qui montent. Vous devez doubler cela pour les plaquettes. Donc, aujourd'hui, le projet plaquette à Verbier semble abandonné, mais on ne sait jamais.

Vaudan Julien : Est-ce que vous avez des questions ? Merci. Aucune très bien. Merci beaucoup.

Maret Christophe : Vous avez vu une présentation du groupe ALTIS. Il est vrai que souvent cela questionne au niveau de la population. Donc, je peux vous dire que moi, je suis fier mais vous devez être fier aussi de l'ensemble de ces sociétés et des compétences que nous avons ici chez nous dans notre vallée et je pense que l'on doit continuer si on veut garder la maîtrise sur les défis de demain, surtout en termes énergétique et puis en termes d'efficacité. Donc, je remercie Joël pour sa présentation.

06. Divers

Vaudan Julien : Merci beaucoup. Nous passons au dernier point de ce plenum. Est-ce que quelqu'un a quelque chose pour les divers ?

Maret Christophe : Je vous ai présenté le planning, les échéances durant cette année 2024 qui est une année chargée. Donc je demande à toutes les commissions de bien anticiper, de prévoir des dates en fonction du planning des objets. Vous savez quels objets vont vous impacter.

Préparez-vous, je crois qu'il y a beaucoup de matière et je pense nécessaire d'anticiper tout ça.

Vaudan Julien : Merci beaucoup. S'il n'y a rien dans les divers, je propose de terminer notre plenum.

Je vous remercie à tous d'avoir participé à cette séance extraordinaire. Merci beaucoup.

La séance est levée à 20h47.

Pour le Conseil général :



Julien Vaudan
Président



Mélanie Mento
Secrétaire

- Annexes :
1. Liste des présences
 2. Présentation complète
 3. Message de la Municipalité
 4. Rapports

Plénum du 31.01.2024

Titre	Nom	Prénom	Présent	Excusé	Absent		Titre	Nom	Prénom	Présent	Excusé	Absent
Monsieur	Alter	Armand		1			Monsieur	Frossard	Alain	1		
Monsieur	Alter	François		1			Madame	Heinis	Olivia		1	
Monsieur	Amos	Guillaume		1			Madame	Jaillet	Constance		1	
Monsieur	Amos	Samuel	1				Madame	Leijonhufvud	Ebba	1		
Monsieur	Baillifard	Raphaël	1				Madame	Léo	Anne-Marie	1		
Monsieur	Berset	Laurent		1			Madame	Löf	Tora	1		
Monsieur	Besse	Cédric	1				Madame	Lovey	Véronique		1	
Monsieur	Besson	Félix	1				Monsieur	Luisier	Marie-Gabrielle	1		
Monsieur	Bircher	Félicien	1				Monsieur	Maret	Gérald	1		
Madame	Bourgeois	Laurence	1				Madame	Martin	Sacha	1		
Monsieur	Bratter	Marcus	1				Monsieur	Mento	Mélanie	1		
Madame	Bruchez	Sari Esteve	1				Monsieur	Michellod	Patrick		1	
Madame	Chevrier	Célia	1				Madame	Morand	Sylvain	1		
Madame	Corthay-Durrer	Anne Claude	1				Madame	Oakman-Rossier	Christine	1		
Monsieur	Corthay	Anthony	1				Madame	Oreiller	Marie	1		
Madame	Daragon	Leyla	1				Madame	Pembe Tornay	Colette		1	
Monsieur	Darbellay	Baptiste	1				Monsieur	Perraudin	Florian	1		
Monsieur	Délitroz	Gabriel	1				Monsieur	Roserens	Stéphane	1		
Monsieur	Deslarzes	Frédéric			1		Monsieur	Rossoz	Sébastien			1
Madame	Deslarzes	Sophie	1				Monsieur	Saillen	Lionel	1		
Madame	Egger	Caroline - démission		1			Monsieur	Tellen	Dominique		1	
Monsieur	Egger	Nicolas	1				Monsieur	Terrettaz	Cédric	1		
Monsieur	Farquet	Claude	1				Madame	Tristan	Martine	1		
Madame	Farquet	Sarah	1				Madame	Vaudan	Emily	1		
Madame	Favre	Aurélié	1				Madame	Vaudan	Fanny	1		
Monsieur	Fellay	Guillaume	1				Monsieur	Vaudan	Julien	1		
Monsieur	Fellay	Léonard	1				Monsieur	Veuthey	François	1		
Monsieur	Fellay	Sébastien	1				Madame	Vincent	Angeline	1		
Monsieur	Fellay	Simon		1			PLR SSP - François Roux					
Monsieur	Fournier	Romain	1				Centre - JFCS - Céline Del Sordo					

23 6 1

21 6 1

Démissionnaires

44 12 2 58

PLR SSP - Roux François
Centre - JFCS - Céline Del Sordo



COMMUNE DE
VAL DE BAGNES

Plenum du Conseil général de Val de Bagnes

Salle polyvalente de Bruson

Mercredi 31 janvier 2024, 19h30

*Réseau Wifi : Val de Bagnes Invite
Authentification via n° de téléphone privé*



Val de Bagnes
référence énergétique

Sommaire

1. **Contrôle des présences**
2. **Approbation – modification de l’ordre du jour**
3. **Approbation du procès-verbal du Plenum du 13 décembre 2023**
4. **Présentations**
 1. Grands projets – Planning des Plenums 2024
 2. Directive pour l’innovation et la création d’une antenne académique liée à la gestion de l’eau au Châble
5. **Décision**
 1. Demande de crédit supplémentaire de CHF 300’000.- pour la création d’une antenne académique liée à la recherche sur la gestion de l’eau (8713.3510.04)
6. **Information**
 1. ALTIS – Quelques projets d’actualité
7. **Divers**



01 Contrôle des présences



01 Contrôle des présences

02 **Approbation - modification de l'ordre du jour**

Approuvez-vous l'ordre du jour ?



- 01 Contrôle des présences
- 02 Approbation - modification de l'ordre du jour
- 03 Approbation du procès-verbal du 13 décembre 2023**

Approuvez-vous le procès-verbal du 13 décembre 2023 ?



- 01 Contrôle des présences
 - 02 Approbation - modification de l'ordre du jour
 - 03 Approbation du procès-verbal du 13 décembre 2023
 - 04 **Présentations**
-

01 Planning prévisionnel des plenums 2024

Plenum du 10 avril 2024

Décisions	<ul style="list-style-type: none">• Règlement sur la gestion des déchets• Règlement sur la distribution d'eau, adduction et distribution d'eau potable et d'eau pour la défense incendie• Règlement des cimetières
Informations	<ul style="list-style-type: none">• Révision globale du PAZ - RCCZ : méthodologie et implication du Conseil général• Centre sportif : présentation de l'avant-projet bâtiment Détente et programme intentionnel de l'étape 3• Plan directeur de la mobilité• Plan d'action logements• Masterplan du Châble (y compris équipements scolaires et sportifs) et projet Curala• Dignes paravalanches de Lourtier• Projet GED• Postulat P02 : Fonds d'aide au maintien des petits commerces et cafés dans les villages• Postulat P03 : Val de Bagnes en marche vers une mobilité durable

01 Planning prévisionnel des plenums 2024

Plenum du 19 juin 2024

Décisions	<ul style="list-style-type: none">• Comptes 2023• Règlement sur l'assainissement des eaux, évacuation et traitement des eaux polluées et évacuation des eaux non polluées• Règlement sur la vidéosurveillance• Règlement sur le parcage prolongé avec vignette• Règlement concernant le service des taxis• Règlement sur l'encouragement à la rénovation et à la sauvegarde du patrimoine bâti
Informations	<ul style="list-style-type: none">• Présentation de la stratégie du développement économique de Val de Bagnes• Rapports d'activité 2023• Programme de législature 2021-2024• Présentation du projet de Maison de la Raclette• Espace d'accueil au Col des planches• Itinéraires de loisirs et pistes VTT

01 Planning prévisionnel des plenums 2024

Plenum du 11 septembre 2024

Décisions	<ul style="list-style-type: none">• Crédit d'engagement pour le Chalet Orny• Décisions fiscales 2025
Informations	<ul style="list-style-type: none">• Réflexion sur la future exploitation du centre sportif• Aménagement de l'Espace Brunet à Verbier• Révision globale du PAZ-RCCZ : synthèse des observations publiques• Etat d'avancement avec le Verbier Festival et politique culturelle• Motion M01 : Création d'un règlement relatif au Fonds de soutien au domaine de l'Energie

01 Planning prévisionnel des plenums 2024

Plenum du 20 novembre 2024

Décisions	<ul style="list-style-type: none">• Crédit d'engagement pour la structure d'accueil de Vollèges• Règlement d'aide au logement
Informations	<ul style="list-style-type: none">• Planification financière• Rapports de fin de législature des commissions du CG• Révision globale du PAZ – RCCZ : retour sur la consultation des associations et des groupes d'intérêts• Postulat P04 : Utilisation des amendes liées à la construction

01 Planning prévisionnel des plenums 2024

Plenum du 11 décembre 2024

Décisions	<ul style="list-style-type: none">Budget 2025Approbation de la révision partielle du PAZ-RCCZ du secteur Curala
Informations	<ul style="list-style-type: none">Programme de législature 2021-2024Avancement des projets de la Gouille des Vernays et Rechouène (révision partielle du PAZ)

01 Planning prévisionnel des plenums 2024

Autres communications

PAZ-RCCZ	<ul style="list-style-type: none">• Communication préalable à l'information publique du PAZ-RCCZ
Concours	<ul style="list-style-type: none">• Avril 24 : invitation au vernissage et présentation des résultats de la place de l'Ermitage et du Chalet Orny• Septembre 24 : invitation au vernissage et présentation des résultats de la structure d'accueil de Vollèges, de la Maison de la sécurité



02 Directive pour l'innovation et la création d'une antenne académique liée à la gestion de l'eau au Châble

Objectif



04. Présentations

45'

- 02 Directive pour l'innovation et la création d'une antenne académique liée à la gestion de l'eau au Châble

Water Alpine Lab

Avec quel outil ?



COMMUNE DE
VAL DE BAGNES

DIRECTIVE POUR L'INNOVATION

Article 1 : Généralités et o

La mise en place de cette dire
reconnu au niveau Suisse (pi
laboratoire à ciel ouvert perme
qualité, la distribution – l'évacu
de l'eau et de sa transform
ressources en eau.

L'objectif est de permettre :

- a. la réalisation de preuves de concept et d'industrialisation grâce à un réseau de premiers clients ;
- b. l'animation d'un réseau « Smart Water » de référence: pôles de compétences, PME, startups, **hautes écoles**, investisseurs ;
- c. la mise à disposition de locaux, de compétences de gestionnaires de réseaux techniques, d'un laboratoire à ciel ouvert et d'un écosystème de vie dans le cadre exceptionnel qu'est l'Entremont.

Financement

Directive pour l'innovation

Pris en charge par la Directive pour l'innovation

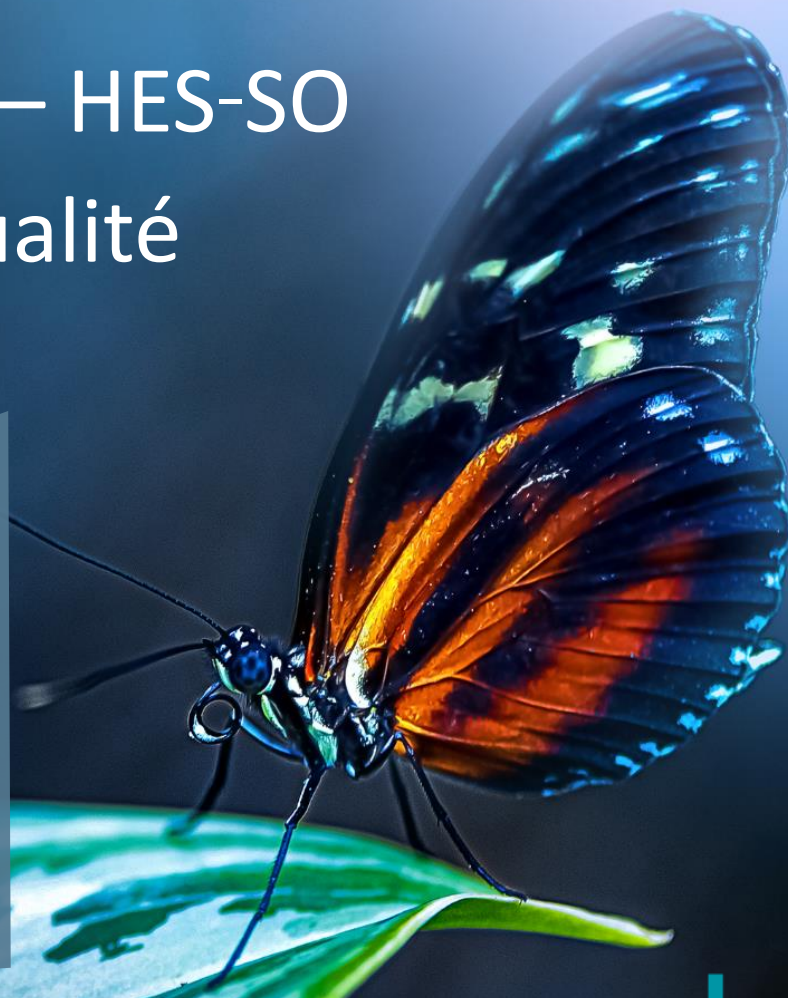
Quoi	Combien
BAE, fonctionnement	380'000.-
Fondation The Ark	120'000.-
[Nouveau] Laboratoire, exploitation	300'000.-
Total à charge de la Directive	800'000.-

BlueArk Entremont – HES-SO

ALTIS, projets d'actualité

CG

31.01.2024



blueark



Objectifs



- | | | |
|------------|---|-----|
| 05. | Décision | 15' |
| 01 | Demande de crédit supplémentaire pour la création d'une antenne académique liée à la recherche sur la gestion de l'eau (CHF 300'000.-, rubrique 8713.3510.04) | |
| 06. | Information | 20' |
| 01 | ALTIS - Quelques projets d'actualité | |

Objectifs



05. Décision

15'

- 01 Demande de crédit supplémentaire pour la création d'une antenne académique liée à la recherche sur la gestion de l'eau (CHF 300'000.-, rubrique 8713.3510.04)

Décision à prendre

Amendement du budget

Acceptez-vous la demande de crédit supplémentaire de

CHF 300'000.-

porté au budget 2024 (rubrique 8713.3510.04) et
donner décharge à la Direction du BlueArk Entremont SA pour la
mise en œuvre du projet ?

ACTIONNAIRES

SITE TECHNOLOGIQUE
BAE¹⁾ =

- > ALTIS²⁾
- > Entremont
- > Economie
- > Académique
- > Projets
- > donnée

CIMARK³⁾

- 60 > VdB*
- 6 > Sembrander
- 6 > Bovernier
- 6 > Orsières
- 6 > Liddes
- 6 > BSP
- 10 > The Ark

120'000.-⁴⁾

120'000.-

LABORATOIRE

- . irrigation
- . eau potable
- . eau de pluie

Re & D

EAL

Prof. / CHercheurs / Etudiants

PNE - START-UP - COLLECTIVITÉS

(SEFRI - CANTON)

(GEMMES) HEI - HES-SO VS

ÉCOLE

HES-SO CONCORDAT

- > Innovissime
- > FNS
- > Recherche admin pub.
- > Fondations (13'000 ?)

- > Filières
 - > Ra & D
 - > Formation
- ↓
- ÉNERGIE + ENVIRONNEMENT

- > OPEN & AGILE SMART CITIES
- > WATER EUROPE

Terrains équipés gratuits
10% des coûts construction de renouvellement, IT...
10% de location

Loi "13.10"

1) + 2) + 3) = FONDATION START WATER

REVENUS	115'000.-
	100'000.-
	380'000.- ⁵⁾
CHARGES	80'000.-
	290'000.-
	224'000.-

300'000.-⁴⁾

250'000.-

800'000.-

500.- / mois / place

* COMMUNE "SITE"

4) + 5) + 6) = 800'000.-

Directive pour l'Inno

Décision à prendre

Amendement du budget

Acceptez-vous la demande de crédit supplémentaire de

CHF 300'000.-

porté au budget 2024 (rubrique 8713.3510.04) et
donner décharge à la Direction du BlueArk Entremont SA pour la
mise en œuvre du projet ?



- 01 Contrôle des présences
- 02 Approbation - modification de l'ordre du jour
- 03 Approbation du procès-verbal du 13 décembre 2023
- 04 Présentations
- 05 Décision
- 06 **Information**

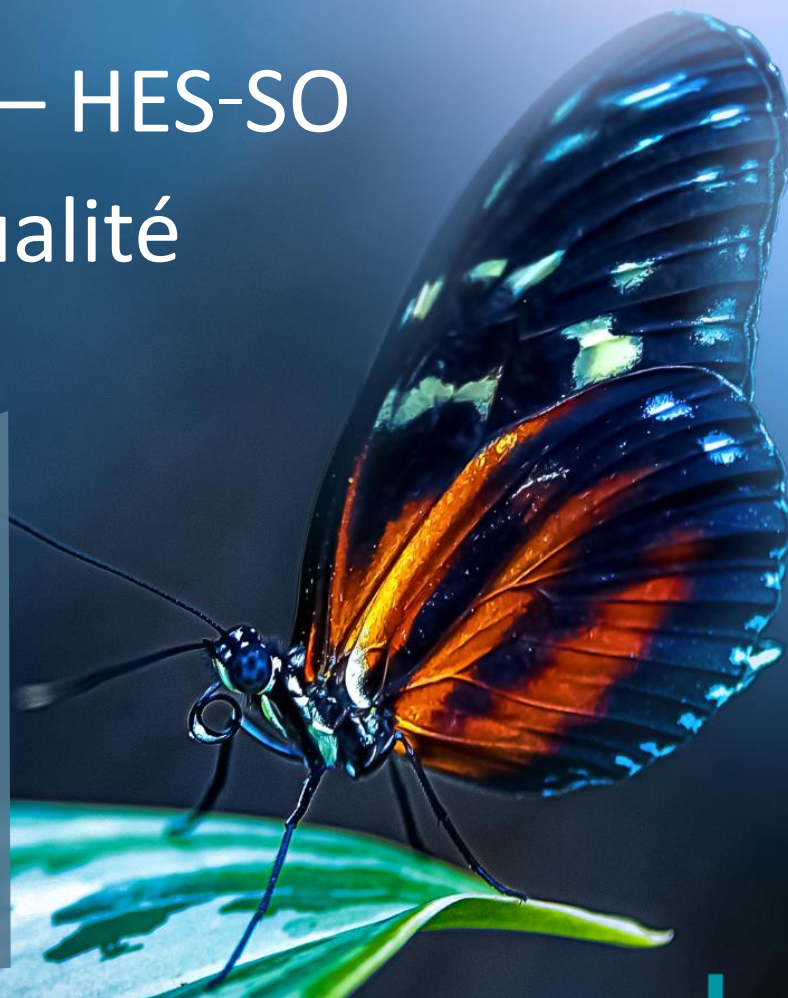
01 ALTIS - Quelques projets d'actualité

BlueArk Entremont – HES-SO

ALTIS, projets d'actualité

CG

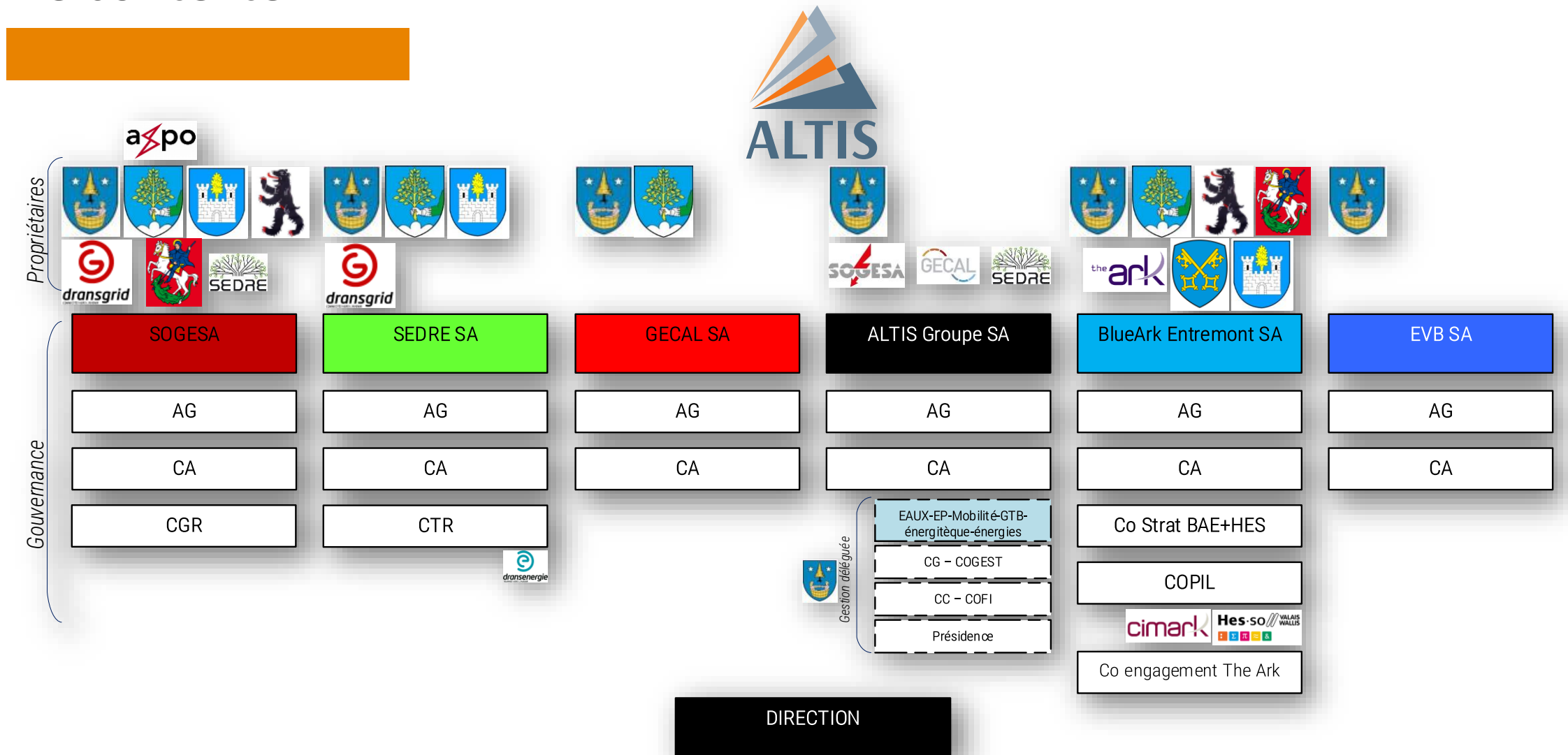
31.01.2024



blueark



Le contexte



Les défis

Valorisation et approvisionnement

Logos of stakeholders: ASPo, regional coats of arms, dransgrid, and SEDRE.

SOGESA

AG

CA

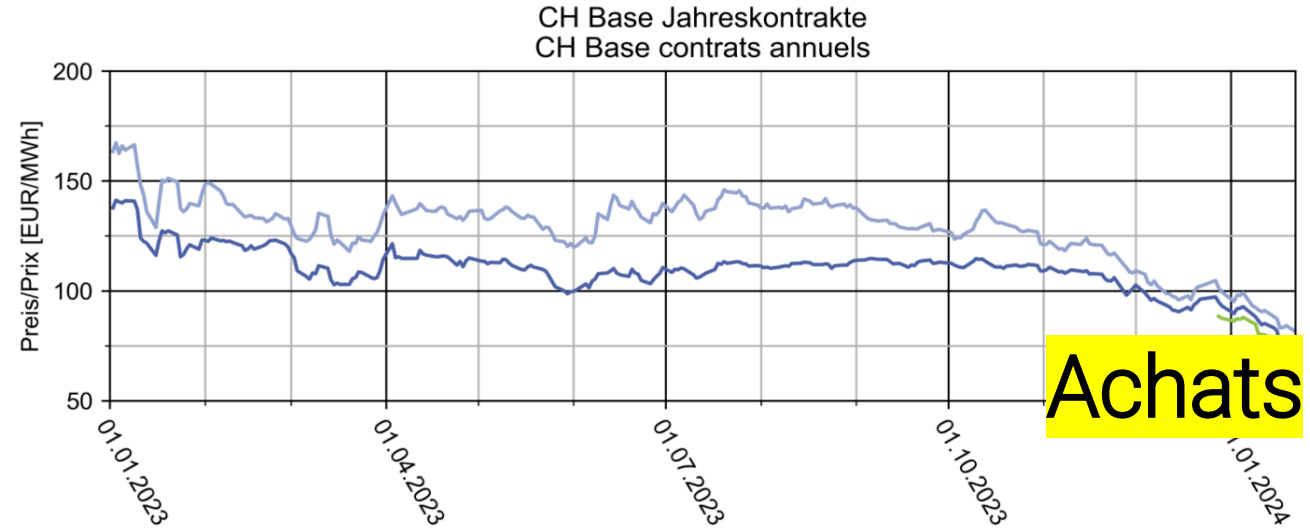
CGR



Vente



Reprise



Les défis

Réseau électrique

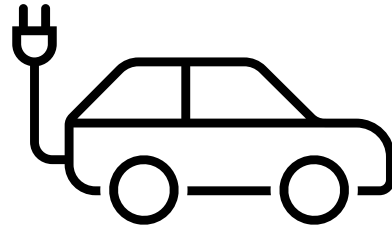


SEDRE SA

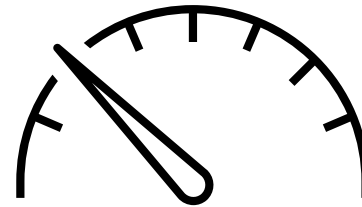
AG

CA

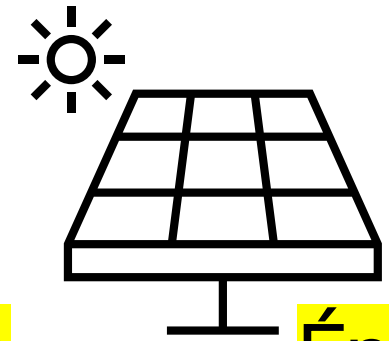
CTR



Voiture
électrique



Comptage



Énergie
refoulée



Les défis

Chauffage à distance



GECAL SA

AG

CA



Ancienne STEP de
Verbier



Sécurité
d'approvisionnement

Les défis

Innovation



BlueArk Entremont SA

AG

CA

Co Strat BAE+HES

COPIL



Co engagement The Ark

- Antenne académique HES-SO Valais
- Surfaces 1000-3000 m²
- Plusieurs sociétés (50% start-ups 50% PME)
- 1 centre de formation gestion de l'eau
- Association Smart Water => conseil en matière de gestion de l'eau
- Plusieurs emplois directs ou indirects



Les défis

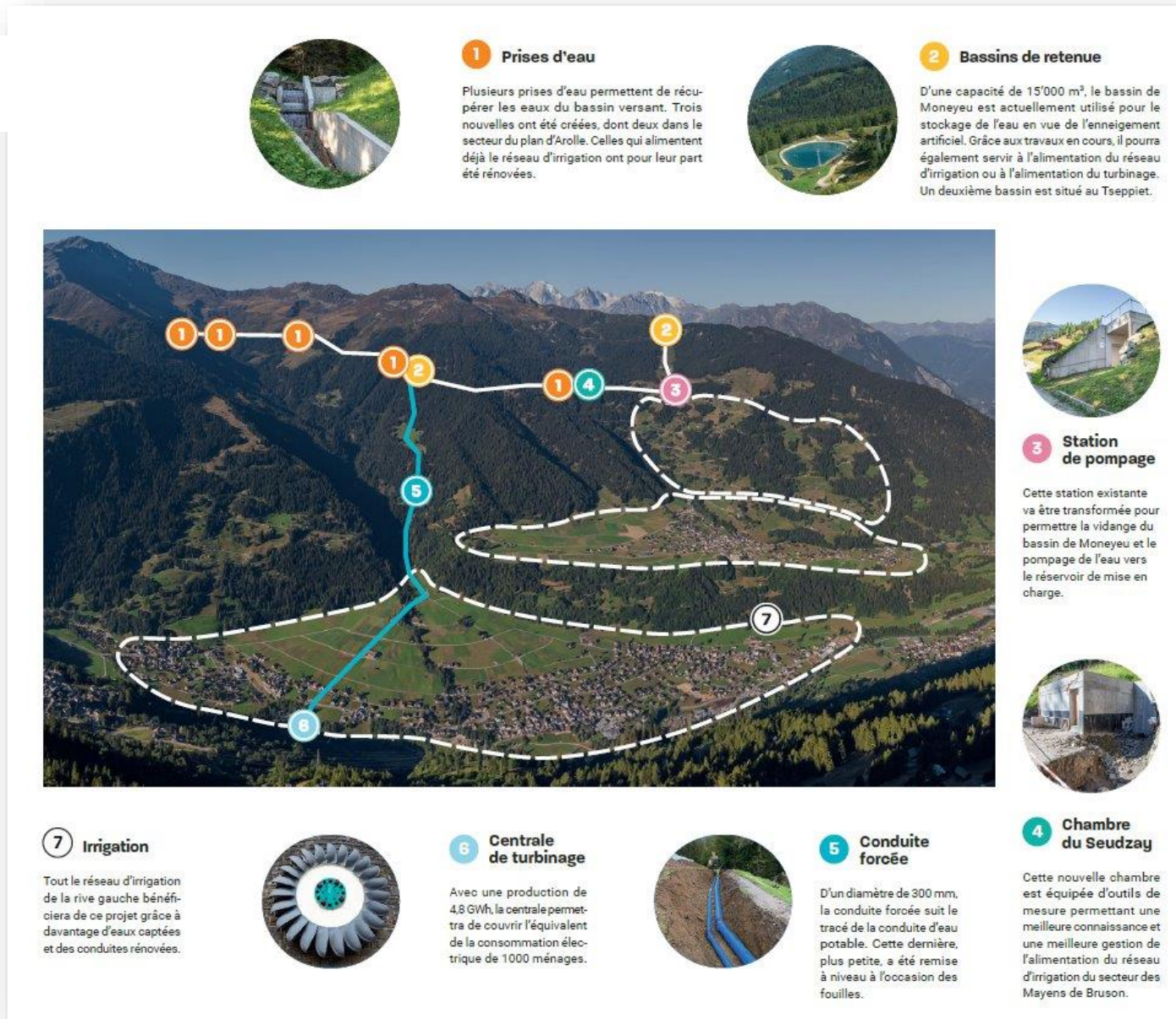
Production d'énergie



EVB SA

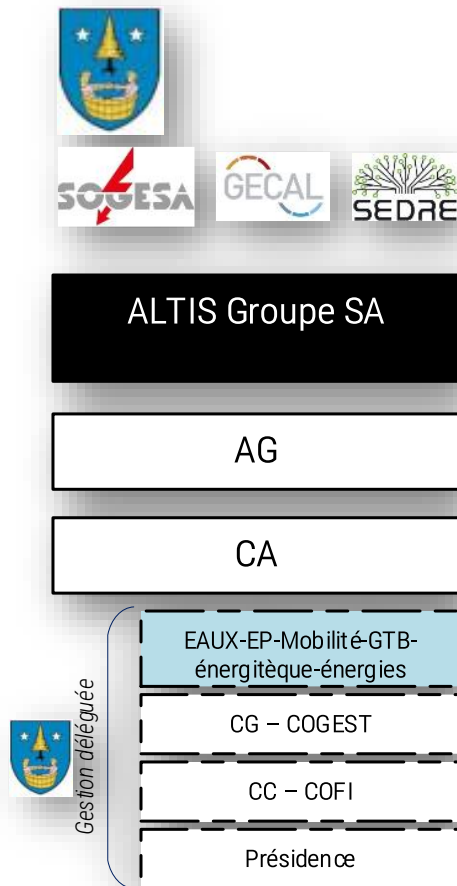
AG

CA



Les défis

Produits et services



200'000'000 m³

Production hydraulique FMM

20'000'000 m³

Irrigation

2'000'000 m³

Eau potable

200'000 m³
Eau enneigement



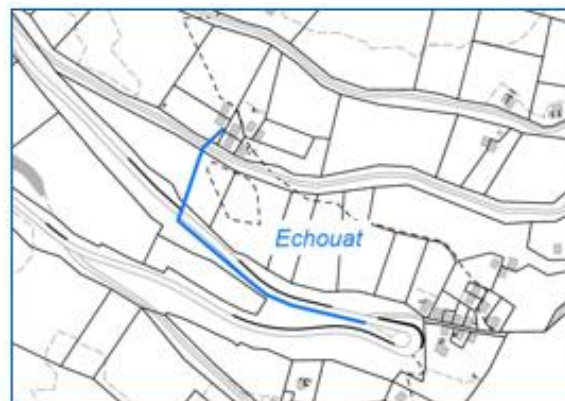
Les défis

Travaux 2024

Sarreoyer

Date de début:
Juillet

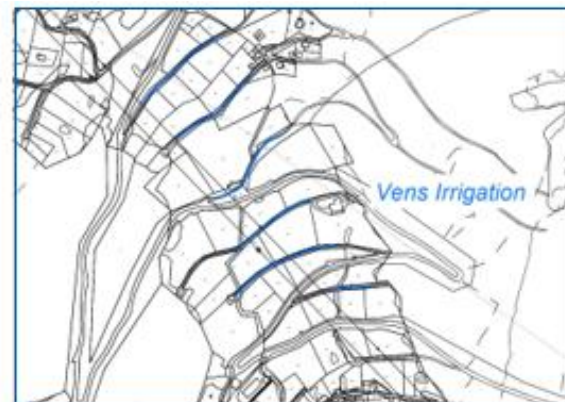
- élec, EU, EP



Vens

Date de début:
Printemps

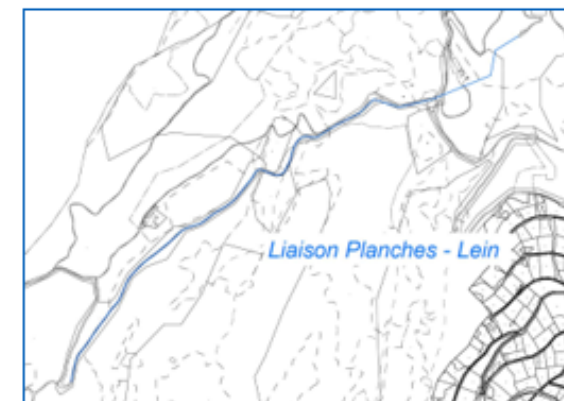
-Irrigation



Col des Planches - Lein

Date de début:
Avril à octobre

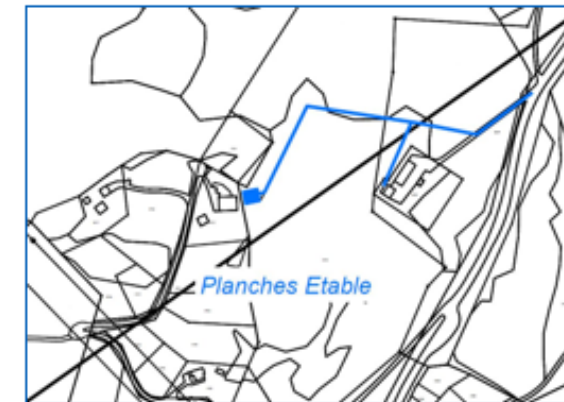
-EP, Irrigation, élec



Col des Planches

Date de début:
Printemps

-Irrigation et EP



Les défis

Travaux 2024

Vens

Date de début:
Automne

-EU, Irrigation, élec



Verbier-Station

Date de début:
Fin avril

-CAD et élec



Verbier-Station

Date de début:
fin avril

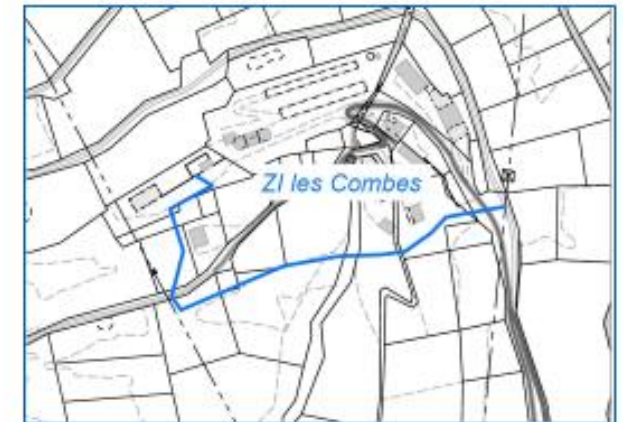
-CAD et élec



Verbier-Village

Date de début:
Juillet yc automne

-Irrigation, EU



Les défis

Travaux 2024

Sappey

Date de début:
Automne

-Irrigation



Bruson Le Veya

Date de début:
Selon alpage

-EP



Fionnay

Date de début:
Automne

-Canalisations EP et élec





ALTIS Groupe SA
BlueArk Entremont SA

Place de Curala 5
1934 Le Châble
027 777 10 01
info@altis.swiss

www.altis.swiss





- 01 Contrôle des présences
 - 02 Approbation - modification de l'ordre du jour
 - 03 Approbation du procès-verbal du 13 décembre 2023
 - 04 Présentations
 - 05 Décision
 - 06 Information
 - 07 **Divers**
-

Prochain plenum

- **Prochain Plenum : 10 avril 2024 à la Grande salle de l'Espace Saint-Marc au Châble**



MESSAGE DE LA MUNICIPALITE DEMANDE DE CREDIT SUPPLEMENTAIRE POUR LA CREATION D'UNE ANTENNE ACADEMIQUE

**Création d'une antenne académique liée à la recherche sur la gestion de l'eau
(CHF 300'000.- au budget 2024, rubrique comptable 8713.3510.04)**

Contexte

Comme exposé lors du plenum du 13 décembre 2023, la Commune de Val de Bagnes, au travers de la société BlueArk Entremont SA (BAE), a l'opportunité d'accueillir au Châble une antenne académique de la HES-SO Valais. Celle-ci pourrait se matérialiser par l'ouverture d'un laboratoire de recherche sur l'eau. Celui-ci serait conduit par une Professeure accompagnée de collègues chercheurs, ponctuellement d'étudiants. Cette opportunité nous a été offerte par la HES-SO Valais en fin d'année 2023 alors que des tractations étaient en cours depuis 2021.

Après avoir étudié les contours du projet et travaillé sur une esquisse de convention, le Conseil municipal estime que la création d'une antenne académique sur le territoire communal est une aubaine à saisir tant l'eau est devenue un domaine incontournable qui impacte au quotidien nos habitants, hôtes et entreprises.

Le montant permettant de concrétiser ce projet n'étant pas inscrit au budget de l'exercice 2024, le Conseil municipal remercie le Conseil général d'accepter de se réunir de façon extraordinaire en janvier 2024 pour se déterminer sur la demande. En effet, le montant complémentaire de CHF 300'000.- nécessaire à la mise en œuvre de l'antenne académique et qui impacte la rubrique 8713.3510.04 (Attributions aux financements spéciaux enregistrés comme capitaux propres) doit être décidé par le Législatif communal, compétent en la matière.

Développement

La note explicative (annexe 2) présente l'importance et les contours du projet, notamment sa partie comptable. Nous invitons les membres du Conseil général à en prendre connaissance. En résumé, il convient de dire que le projet est lié à la directive communale pour l'innovation (annexe 1) dont la mouture de 2021 (présentée au plenum du 15 septembre 2021) doit également subir des ajustements. Si le montant complémentaire de CHF 300'000.- est accepté, la directive modifiée permettra de poursuivre davantage encore les objectifs initiaux figurant dans son article premier.

Les conséquences financières concernant les charges liées à la directive sont les suivantes :

Objets	Charges pour Val de Bagnes
BlueArk Entremont SA, fonctionnement	380'000.-
Fondation The Ark	120'000.-
[nouveau] Laboratoire, fonctionnement	200'000.-
[nouveau] Laboratoire, mise en œuvre (réserve)	100'000.-
Total à charge de la Directive pour l'innovation	800'000.-

Conseil municipal

Adresse postale : CP 1, 1934 Le Châble VS
Situation : Clouchèvre 44, 1934 Le Châble VS
+41 27 777 11 00, etat-major@valdebagnes.ch, www.valdebagnes.ch



Il convient d'informer que la compétence du Conseil général liée à ce projet reste celle de l'acceptation, lors de chaque exercice comptable, du budget ordinaire de la Commune (surveillance). C'est en effet au moment du processus d'approbation du budget que le Conseil général peut intervenir pour modifier l'implication communale envers BlueArk Entremont SA.

Le budget 2024 de la commune a été approuvé par le Conseil général en date du 13 décembre 2023. Dans celui-ci figure un montant de CHF 380'000.- (rubrique 8713.3510.04) qui participe à l'effort financier de la Commune de Val de Bagnes pour accompagner l'innovation. Il s'agit d'augmenter ce montant de CHF 300'000.- pour aligner le budget et les comptes à la nouvelle directive en cas d'acceptation.


Conclusion

Convaincu que la Commune doit se positionner comme véritable pôle de compétence en matière de gestion de l'eau, le Conseil municipal invite le Conseil général à accepter la demande de crédit supplémentaire de CHF 300'000.- porté au budget 2024 (rubrique 8713.3510.04) et ainsi de donner décharge à BlueArk Entremont SA pour la mise en œuvre du projet.

Message approuvé par le Conseil municipal en séance du 9 janvier 2024.

Commune de Val de Bagnes


Christophe Maret
Président


Pierre-Martin Moulin
Secrétaire général

Annexes

1. Directive pour l'innovation (conditionnée à l'acceptation de la demande de crédit)
2. Note explicative concernant la directive et le projet de création d'une antenne académique à Val de Bagnes

Conseil municipal

Adresse postale : CP 1, 1934 Le Châble VS
Situation : Clouchèvre 44, 1934 Le Châble VS
+41 27 777 11 00, etat-major@valdebagnes.ch, www.valdebagnes.ch





Membres présents à la séance du 16.01.2024

Présents	:	Baptiste Darbellay Anne-Marie Léo	Nicolas Egger Marie Oreiller	Félicien Bircher Leyla Daragon
Invités	:	Félix Besson	Sarah Farquet	
Excusé(s)/absents :		François Alter Sébastien Fellay	Florian Perraudin Lionel Saillen	Sébastien Rossoz

Demande de crédit supplémentaire pour la création d'une antenne académique liée à la recherche sur la gestion de l'eau (CHF 300'000.-)

Création d'un laboratoire sur l'eau « Water Alpine LAB »

La COGEST s'est réunie le 20.12.2023 dans les locaux d'Altis et le 09.01.2024 avec la commission TP-Environnement-Energie (TPEE) et le 16.01.2024. La commission TPEE s'est prononcée en faveur de la demande de crédit supplémentaire.

La COGEST relève que la commune est dynamique et ose entreprendre sur la thématique de l'eau qui est porteuse, notre région est déjà pionnière en la matière, plusieurs projets autofinancés sont en cours. Le partenariat proposé avec la HES-SO par l'intermédiaire de Blueark Entremont SA nous a été présenté de manière détaillée.

Les retombées potentielles, ainsi que la création de nouvelles sociétés liées à ce projet seront intéressantes, toutefois le conseil municipal devra tout mettre en œuvre afin de pallier le manque actuel de locaux pour l'installation de nouvelles entreprises.

Il sera bienveillant dans 2 ans de vérifier les indicateurs clés afin de décider de poursuivre le projet. La COGEST sera attentive au suivi de ce projet dans les prochains budgets.

La commune finance le projet à hauteur de 22% à 28%, des financements externes et de la HES représentent le solde.

La COGEST mentionne qu'il ne faut pas laisser passer le train et saisir cette opportunité.

Cela est une chance de pouvoir mettre en place un laboratoire unique dans une vallée latérale et aux retombées médiatiques et économiques potentielles. De plus des postes de travail à valeur ajoutée pourront être créés.

La COGEST a reçu les réponses à ses nombreuses questions et remercie la direction d'ALTIS et l'exécutif pour leur réactivité et leur diligence dans un laps de temps restreint.

Les membres présents de la COGEST se prononcent par 5 oui et 1 abstention, en faveur de la demande de crédit supplémentaire de CHF 300'000.- pour la création d'une antenne académique liée à la recherche sur la gestion de l'eau.

Le 26.01.2024.

Pour la Commission «COGEST »

Nicolas Egger
Vice-Président



COMMUNE DE
VAL DE BAGNES

CONSEIL GENERAL

**PROCÈS-VERBAL
COMMISSION DE «SANTÉ & SÉCURITÉ PUBLIQUE »
DU 22.01.2024**

Lieu : Salle EMIC
Heure : 19h00-20h40

Présidence : Sarah Farquet

Présents : Sophie Deslarzes Armand Alter
Olivia Heinis Sarah Farquet
Emily Vaudan Tora Löf

Secrétaire : Tora Löf

Excusé(s) :
Invité(s) : Anne Bühler Moulin Marie Oreiller
Louis-Ernest Sidoli

ORDRE DU JOUR :

01. Accueil et contrôle des présences

02. Point sur le programme de législature avec Anne Bühler Moulin et Ernest Sidoli.

03. Demande de crédit supplémentaire pour la création d'une antenne académique liée à la recherche sur la gestion de l'eau.

04. Divers

PROCES VERBAL :

01. Accueil et contrôle des présences

Au nom de la commission Santé et Sécurité Publique, Sarah Farquet, souhaite à toutes les personnes présentes la bienvenue et une bonne année.

La totalité de la commission est présente ainsi que Marie Oreiller de la COGEST et notre conseillère Anne Bühler Moulin et son DO Louis Ernest Sidoli.

Sarah fait un point sur l'ordre du jour, la séance est ouverte.

02. Point sur le programme de législature avec Anne Bühler Moulin et Ernest Sidoli.

Anne Bühler Moulin et Louis Ernest Sidoli font le point l'avancement du programme de législature.

Mesure 1: Maison de la sécurité

Au deuxième semestre 2023, le lieu de Profray a été retenu pour l'implantation de la Maison de la Sécurité. Le lancement du concours se fera au printemps 2024.

Mesure 2 : Concept de permanence médicale (convention entre médecins)

Les cabinets médicaux de Verbier ne sont pas arrivés à un accord sous forme de convention. MédiVerbier a été créée par la Dresse Popescu, les contacts pris avec Swiss Medical Network permettraient d'entrevoir le développement d'un nouveau cabinet médical courant 2025. Concernant les Arcades, un contrat de bail a été signé avec Medibagnes SA et un projet pilote de garde médicale 2024-2027 est soutenu par la Commune (50'000 CHF, somme non soumise au vote du CG).

Medibagnes assure la garde jusqu'à 23h et ils ne répondent pas au téléphone pendant les heures de garde. Ce point surprend l'entière commission. Anne Bühler mentionne que c'est un premier essai jusqu'à fin avril et que des optimisations peuvent être implémentées par la suite.

Emily Vaudan demande si Medibagnes tient des statistiques sur le nombre de patients traités pendant les gardes, car si ce n'est pas le cas, il serait judicieux de le faire par mois pour avoir un pointage. Anne Bühler Moulin confirme qu'ils sont censés noter les visites.

Sarah Farquet demande à Anne Bühler Moulin si le contrat signé mènera à une location-vente des Arcades, la conseillère confirme que ce n'est pas le cas pour le moment. Si cela vient à changer, nous serons informés.

Marie Oreiller relève que lors de l'ancienne législature, il avait mentionné qu'avec la Maison de la Santé à Sembrancher, viendrait une solution commune et long terme pour les gardes. Il y a-t-il des traces écrites à ce sujet ? Quel était l'état du dossier lors de la reprise de la législature actuelle ? La commission relancera Anne à ce sujet fin février.

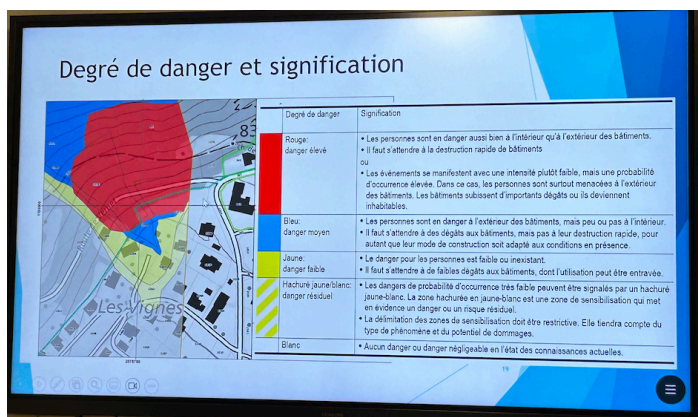
Mesure 2 : Sécurisation des zones de dangers naturels (Merdenson, Établons, Lourtier, Mauvoisin)

Merdenson est terminé et inauguré, il représente un trait d'union entre les deux anciennes Communes.

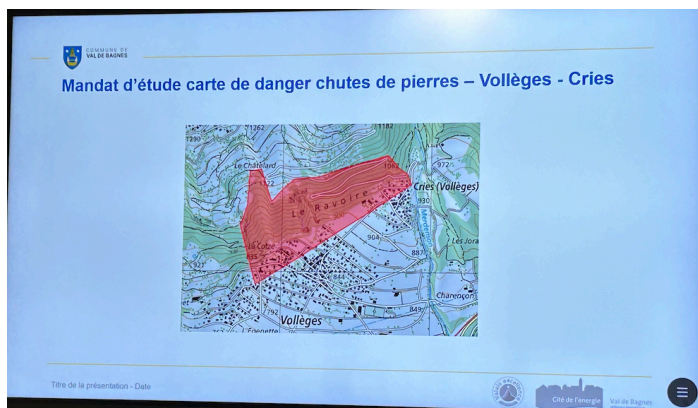
Etablons: Le projet de pose d'appareils de déclenchement artificiel d'avalanches a été approuvé par le CM en juillet 2023 et a été déposé auprès de la Confédération pour analyse du soutien financier.

Lourtier : Le début des travaux est prévu au printemps 2024, durée estimée à 2 ans.

Mauvoisin: Les travaux de sécurisation (digue de protection) en amont du couronnement ont débuté le 04.09.2023 et se sont terminés le 27.10.2023. Des photos de la digue en terre armée ont été montrées.



Un point a aussi été fait sur les Dangers Géologiques dans la zone de l'Artisier. Il y a aussi un mandat d'étude de carte de danger chutes de pierres sur Vollèges-Cries, voir ci-dessous :



Objectif 4 : Pérenniser le processus de fusion Mesure 2 : Coopération intercommunale

Le tarif horaire de police a été revu à la hausse par décision du Conseil municipal du 12 septembre 2023. Les conventions de prestations aux communes partenaires d'Entrepont doivent être révisées. Les discussions sont en cours à ce sujet.

Un détail des points de rassemblement d'urgence sur le district nous ont été présenté.

Finalement, le rapport d'activité 2022 a été distribué aux membres de la commission pour lecture. Le rapport 2023 est en cours de rédaction.

03. Demande de crédit supplémentaire pour la création d'une antenne académique liée à la recherche sur la gestion de l'eau.

La commission a bien pris note du PV et la position de la commission TP-ENV-ENERGIE. La commission SSP ne recommande pas de vote, les membres voteront librement lors du plénum.

04. Divers

Question pour la COGEST:

Il y a eu un grand nombre de mentions de « projets pilote » dans tous les dicastères, est-ce que c'est possible de savoir combien de projets pilote sont menés et combien cela coûte à la Commune ?

Pour la Commission « Santé & Sécurité Publique »

Sarah Farquet
Président/e

Tora Löf
Secrétaire



COMMUNE DE
VAL DE BAGNES

CONSEIL GENERAL

RAPPORT 31 JANVIER 2024
COMMISSION DE « TOURISME, CULTURE ET SPORT »

Le 10 janvier les membres de la Commission TCS se sont rassemblés pour discuter de la demande de crédit supplémentaire concernant la création d'une antenne académique liée à la gestion de l'eau au Châble.

A la lumière des différentes explications données lors des présentations du 20 décembre et du 9 janvier et de l'enjeu hautement stratégique pour notre Commune de l'eau, notre commission, à la majorité émet un avis favorable à l'adoption de ce crédit supplémentaire.

26 janvier 2024

Pour la commission TCS

Présidente
Sari Bruchez



COMMUNE DE
VAL DE BAGES

CONSEIL GENERAL

**RAPPORT DE COMMISSION
COMMISSION « BÂTIMENTS-BOURGEOISIE-AGRICULTURE »
DU 31.01.2024 NO 10**

Rapport de commission

La Commission « Bâtiments-Bourgeoisie-Agriculture » donne un préavis positif à l'unanimité à la demande de crédit complémentaire pour la création d'une antenne académique pour la recherche liée à la gestion de l'eau.

Nous espérons que ces recherches puissent déboucher sur des connaissances et des technologies nouvelles qui puissent servir à la commune dans la gestion des futurs enjeux liés à l'eau et que cela contribue également au développement d'une activité économique dans la région.

Nous attendons qu'un rapport d'activité avec des indicateurs nous soit présenté afin que nous puissions suivre l'évolution de cette antenne académique.

Pour la Commission « Bâtiments-Bourgeoisie-Agriculture »

François Veuthey
Président